

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019



# RAPPORT D'ACTIVITÉS



**Cédric Chevalier**

Président de l'Agence d'Urbanisme et Développement

## VIVRE DANS LA TRANSITION

C'est sur ces mots que se concluait la 40ème rencontre annuelle de la FNAU. Transition environnementale, énergétique, économique, des mobilités, agricole, sobriété foncière, les paradigmes et les contextes changent rapidement et les territoires, les collectivités publiques, les acteurs économiques et les populations doivent désormais s'adapter en continu.

L'AUDRR, outil d'ingénierie territoriale publique, centre de ressources et d'expertise s'inscrit depuis plusieurs années dans cette perspective et 2019 n'a pas dérogé à la règle.

Pour permettre à ses membres de comprendre ces changements en cours, de les anticiper et de décider de leurs stratégies en toute connaissance, l'Agence d'urbanisme met à leur disposition ses capacités d'analyse, ses éclairages et leurs apporte ses facultés d'aide et d'accompagnement des décisions.

Ce sont ainsi près d'une centaine de projets qui ont été menés cette année par l'Agence, autour de l'observation des territoires, de l'appui aux politiques publiques et de l'aide à leur définition via l'élaboration de documents de planification transversaux (SCoT, PLUi, PLU) ou thématiques (PLH, PDU, PCAET, Plan paysage...).

Aux côtés des thématiques traditionnelles de l'aménagement du territoire, qu'elle pratique depuis des décennies (économie territoriale, habitat, démographie, mobilité, urbanisme réglementaire...), l'Agence a conforté et poursuivi en 2019, à la demande de ses membres, ses analyses et ses projets dans des champs nouveaux, dont la santé, le tourisme et l'énergie notamment. Ces champs de connaissance interagissent avec les précédents et s'avèrent souvent nécessaires pour analyser et comprendre les transformations de la société aux différentes échelles du territoire.

Sur le plan des contenus, l'Agence a été particulièrement investie en 2019 sur le champ des documents cadre et des observatoires.

Le suivi et la mise en œuvre du SCoT de la Région de Reims se sont poursuivis, avec la publication d'une série de notes et la création d'un cycle de conférences. Celui-ci vient compléter les ateliers-visites, offrant des perspectives aux réflexions en cours sur le document et les transitions en parallèle. Elles ont porté sur le nouveau commerce, les mobilités, les flux économiques, le paysage et la nature en ville, et ont su trouver un public régulier.

Toujours au chapitre des documents cadre, aux côtés des PLU communaux en voie d'achèvement, l'Agence travaille à l'élaboration du PLUi de la 2C2A qui a franchi le cap du PADD. Elle a également finalisé le PLH-PDU d'Ardenne Métropole, en vue de sa validation en conseil d'agglomération.

2019 a vu la création et l'adhésion à l'AUDRR des syndicats mixtes de SCoT Nord et Sud Ardennes. Ceux-ci ont souhaité que soit inscrit leur SCoT au programme partenarial d'activités et l'Agence a donc entamé des travaux d'élaboration dès le second semestre.

Dans le domaine de l'intelligence territoriale, des travaux exploratoires et prospectifs de son activité, 2019 a été une année particulièrement intense, comme en témoigne les nombreuses publications désormais accessibles sur le site internet rénové, le présent rapport d'activité n'abordant que les plus emblématiques de l'année écoulée. On relèvera notamment les travaux sur les capacités d'accès au marché immobilier dans les quartiers de la Politique de la Ville, la méthodologie prospective sur les effectifs scolaires, l'analyse des transferts d'établissements ou encore les publications de chiffres-clés thématiques.

En parallèle, l'Agence a poursuivi et développé ses travaux de fond sur les retombées économiques du tourisme (en partenariat avec l'Office du Tourisme de Grand Reims), sur l'observation de l'habitat, de l'économie, des mobilités, de la démographie, de l'environnement, sur l'observatoire du logement étudiant, sur les zones d'activités ou encore sur le foncier, en partenariat avec l'Etat, la Région Grand Est et les agences d'urbanisme du réseau 7EST.

La vocation partenariale de l'Agence en fait un parfait terrain d'échanges et de débats. Avec ses plateformes d'échange ouvertes aux élus elle a trouvé sa place dans le paysage, et a suscité un véritable intérêt, notamment avec celle consacrée aux expériences de mobilités en milieu rural.

**Pour être complet, ce rapide panorama de l'année 2019 doit nécessairement mentionner une petite révolution dans la vie de l'Agence.**



En effet, avec l'arrivée des deux syndicats mixtes de SCoT, les instances de l'Agence ont validé la création d'une Antenne à Charleville-Mézières. Bâtie sur le principe « deux sites, une Agence », cette Antenne permet désormais d'accompagner et d'optimiser le déploiement de l'Agence dans les Ardennes et d'ancrer sa présence en proximité des acteurs du territoire.

Idéalement situés au 6, place de la Gare, au rez de chaussée de l'immeuble Rimbaud'Tech, ses locaux loués à Ardenne Métropole ont été aménagés en à peine quelques mois et inaugurés en juillet 2019.

Ils accueillent aujourd'hui quotidiennement 5 collaborateurs de l'Agence, offrent un espace de réunion et de visio-conférence et facilitent le contact et les échanges avec les services et les élus du territoire.

Par l'ensemble de ces actions, l'Agence démontre une nouvelle fois sa capacité à répondre aux attentes de ses partenaires et à ses différents engagements. Vous en souhaitant une bonne lecture.

**Bien cordialement,  
Cédric Chevalier  
Président de l'Agence**

01

# AXE 1 - ANALYSER LE TERRITOIRE, PARTAGER LA CONNAISSANCE, ANTICIPER LES CHANGEMENTS

Les mutations sociétales induisent en permanence de nouveaux modes de travailler, de se déplacer, d'habiter ainsi que de nouveaux rapports, notamment à l'environnement. La finalité de nos travaux d'observation est d'offrir à nos partenaires les clés de compréhension des évolutions qui touchent leurs territoires, d'apporter des éclairages au service de la décision des élus afin d'être en capacité d'anticiper les mesures adaptatives nécessaires à leurs politiques.

L'observation fait ainsi partie des travaux socle de l'Agence et de ses missions pérennes. Celle-ci donne lieu à des publications régulières ou ponctuelles selon les projets inscrits au programme de travail partenarial. La diversification thématique de ses différents observatoires ont permis à l'Agence de croiser des champs de connaissance et d'expertise nouveaux au service des territoires. On peut ainsi citer l'économie, le tourisme, la gestion du bien Coteaux Maisons, la démographie, le patrimoine, le foncier, l'environnement, la santé, la mobilité, le logement étudiant, le commerce ou l'interdépendance des territoires.

L'année 2019 a particulièrement été marquée par de nombreuses publications dans le champ de l'économie. A ce titre, peuvent être citées, les publications liées à l'observatoire local du **tourisme** et de la **santé** pour lesquels l'Agence a été mobilisée pour les mettre en œuvre et les faire vivre.

Les **transferts d'établissements** à l'échelle du Grand Reims ont également fait l'objet d'une analyse, conclue par une publication permettant d'éclairer les acteurs sur leurs impacts dans l'évolution du stock d'établissements de la Communauté Urbaine du Grand Reims et sur ses liens avec les territoires voisins.

L'année 2019 marque la poursuite de l'observatoire territorial du **logement étudiant**, mené à l'échelle du Grand Reims et d'Ardenne Métropole, et celui de l'observatoire du commerce qui a donné lieu à une étude intitulée « l'offre commerciale de proximité en périurbain ».

L'Agence a également travaillé à la réalisation de cinq publications intitulées « **Chiffres clés** » qui détaillent de façon synthétique et par grand champ thématique les principaux agrégats et tendances observés sur le Grand Reims. Fournissant des

données de référence, ces Chiffres Clés éclairent les acteurs territoriaux sur les principales évolutions du territoire.

L'**habitat** et la **démographie** ont fait l'objet de nombreuses réflexions en 2019. En effet, dans le cadre de l'observatoire du logement aidé, une note a été réalisée pour mettre en perspective les caractéristiques et l'évolution du parc social de logements du Grand Reims. Un travail a également été mené sur la prise en compte du vieillissement de la population dans la Politique Locale de l'Habitat sur le territoire d'Ardenne Métropole. La thématique de l'**environnement** a aussi été investie par l'Agence, à travers des travaux d'analyse sur la **transition énergétique** et plus particulièrement sur les facteurs de précarité énergétique.

Enfin, l'Agence a apporté son concours à la **Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne** pour déterminer l'état de conservation du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'**UNESCO**. Ce sont ainsi 26 indicateurs qui ont été retenus pour statuer sur cet état, autour de sept grandes thématiques.

L'année 2020 verra se poursuivre ces travaux, avec l'investissement de nouveaux sujets tels que la **vacance commerciale**, le fonctionnement des **zones d'activités économiques ardennaises** ou encore la **précarité énergétique**.

Le développement des observatoires et leur élargissement nécessiteront en 2020 la poursuite du développement des partenariats avec les organismes détenteurs de données. Afin d'optimiser ce travail masqué qui parfois peut prendre un temps considérable, les sept agences du Grand Est ont décidé de négocier dans la mesure du possible ces partenariats à l'échelle régionale, et d'élargir au fur et à mesure ceux déjà noués localement par les différentes agences du Grand Est.

# ANALYSE À L'ÉCHELLE DU GRAND EST



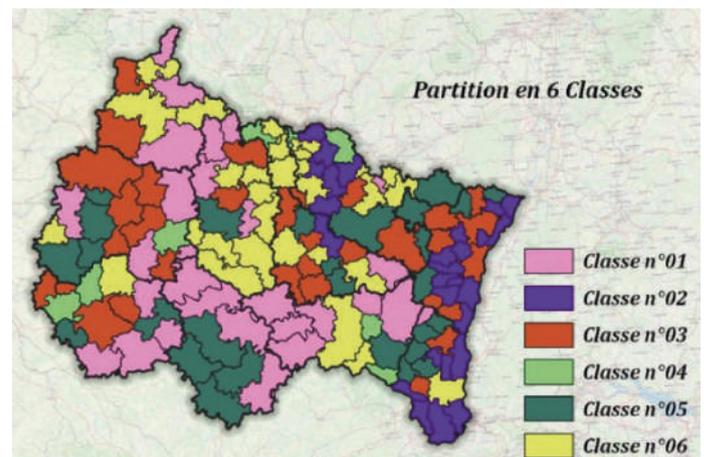
## UNE HÉTÉROGÉNÉITÉ D'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Afin de garantir une offre de services et un financement de logements au plus près des besoins des salariés, la Délégation Régionale Grand Est d'Action Logement Services a souhaité faire appel au réseau 7EST, composé des agences d'urbanisme du Grand Est, afin de bénéficier d'une connaissance plus fine de la nature des besoins en logements en lien avec la dynamique d'emplois des territoires qu'elle accompagne.

Dans ce cadre, l'Agence de Reims a mené, conjointement avec les six autres Agences du Grand Est, un certain nombre de travaux portant sur les dynamiques économiques et sociodémographiques des EPCI de la région, afin de caractériser ces dernières et éclairer l'Action Logement sur la façon de les appréhender.

Sur cette base, six grandes catégories d'intercommunalités ont ainsi été définies :

- aux deux extrêmes, d'une part les EPCI en croissance (forte croissance en violet et croissance plus modérée en rouge) et, d'autre part, celles en déprise (forte déprise en rose et déprise plus modérée en jaune)
- en situation intermédiaire, les EPCI se caractérisant par des dynamiques de construction plutôt faibles (en vert foncé) et celles principalement marquées par des difficultés sur le front de l'emploi (en vert clair)



Complétés d'entretiens qualitatifs menés auprès des acteurs économiques locaux, ces travaux statistiques ont permis de dégager les principaux besoins et enjeux des seize EPCI les plus importants de la région Grand Est.

# PARC SOCIAL DE LOGEMENTS



## ÉTAT DES LIEUX SUR LE GRAND REIMS

La Communauté Urbaine du Grand Reims et tout particulièrement la ville centre sont connues pour une très forte présence du logement aidé. Dans le cadre de son Observatoire de l'Habitat, l'Agence d'urbanisme a réalisé une analyse mettant en perspective les caractéristiques et l'évolution de ce parc social de logements du Grand Reims.

Ces travaux ont mis en évidence quelques éléments saillants :

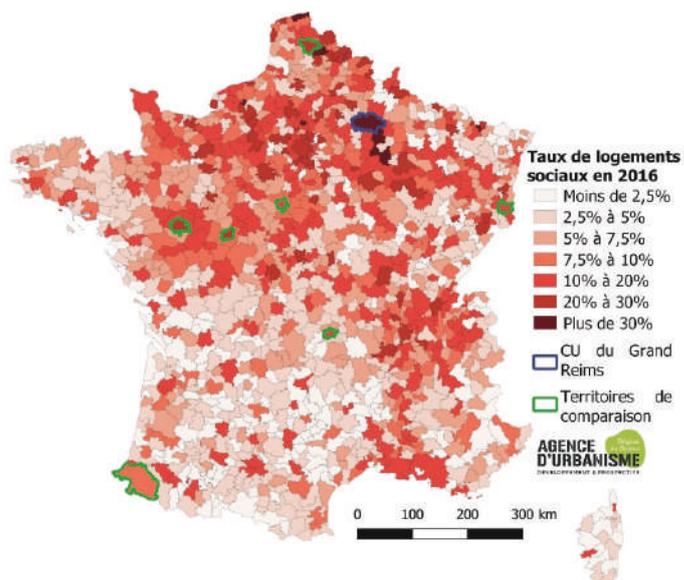
La présence conséquente de logements sociaux au sein de la Communauté Urbaine du Grand Reims apparaît comme une singularité forte du territoire à l'échelle nationale. Elle est héritée à la fois d'une nécessité de reconstruction après la seconde guerre mondiale et d'une importante dynamique de construction dans les années 1960-1970. Cette dynamique de construction de logements sociaux est aujourd'hui assez modérée mais dans la moyenne régionale. Cette ancienneté du parc a pour corollaires logiques des performances énergétiques assez modestes au regard des valeurs observées à l'échelle du territoire national, en dépit d'un renouvellement plus prononcé que celui du parc privé au cours des dernières années.

On observe au sein de ce parc, caractérisé par une part importante de grands appartements, une durée moyenne des baux

relativement élevée et un niveau de loyer proche de la moyenne nationale.

Quant au phénomène de vacance, celui-ci s'établit dans la tendance régionale en nombre de logements concernés. Bien qu'il soit supérieur à la moyenne nationale, la durée de vacance apparaît comme toutefois nettement plus modérée.

TAUX DE LOGEMENTS SOCIAUX EN FRANCE EN 2016 PAR EPCI



Sources IPILS & INSEE

# PRENDRE EN COMPTE LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION DANS LA POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT



## ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX SUR LE TERRITOIRE D'ARDENNE MÉTROPOLE

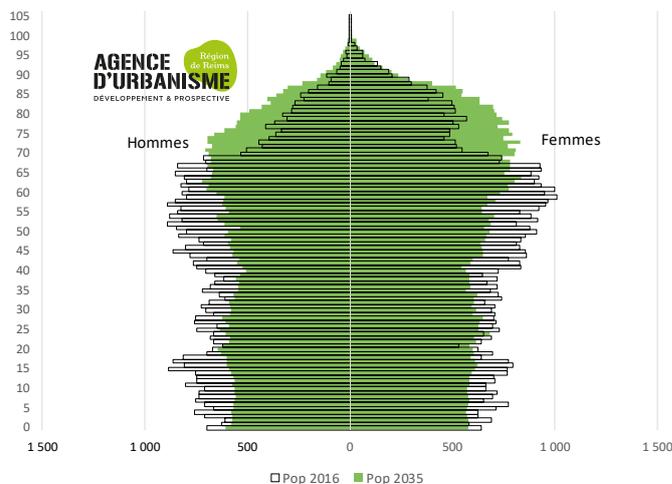
Le choc démographique lié au vieillissement de la population nécessite de développer, en matière d'habitat, des solutions multiples et innovantes. Sur le territoire d'Ardenne Métropole, plusieurs enjeux se dessinent, comme la création des conditions de développement d'un territoire favorable au vieillissement, la nécessité de favoriser la fluidité des parcours résidentiels, ou encore le fait d'anticiper le développement de la dépendance. Pour se donner les moyens de prendre en compte le vieillissement de la population dans la politique locale de l'habitat, l'intercommunalité a sollicité l'Agence d'urbanisme, qui dresse dans cette publication un état des lieux de la situation et en dégage les principaux enjeux.

Les analyses ont ainsi mis en exergue quelques défis à relever dans un contexte où, au cours des 15 prochaines années, environ 300 ménages de personnes âgées supplémentaires (seules ou en couple) vont vivre sur l'agglomération chaque année. Face à la croissance sensible du nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus, une offre de service et d'accompagnement adaptée et des aménagements de logements vont devenir nécessaires pour parvenir à continuer à vivre à domicile, sans engager la sécurité et le bien-être des personnes.

A titre d'exemple, dans le parc locatif social, environ 50 ménages supplémentaires par an pourraient voir leurs conditions de vie se dégrader à défaut d'une intervention en ce sens. Dans le parc

privé, qui concentre deux tiers des logements sur l'agglomération, ce sont environ 140 ménages de propriétaires supplémentaires de personnes âgées de 75 ans ou plus qui sont attendus chaque année. Sachant que plus d'un tiers des ménages propriétaires occupants de l'agglomération est éligible aux aides de l'ANAH, ce sont chaque année environ 50 ménages de plus de 75 ans qui pourraient bénéficier de ce type d'aide. Mais ce sont surtout autant de ménages qui pourraient voir leur condition de vie se dégrader à défaut d'adaptation de leur habitat.

## Population en 2016 et en 2035 (projetée)



# L'OBSERVATOIRE FONCIER



## COMPARAISON DES MÉTHODES DE SUIVI DE CONSOMMATION FONCIÈRE

Un travail collaboratif a été initié en 2019 entre la DDT de la Marne et les agences d'urbanisme de Châlons-en-Champagne et de Reims pour comparer les méthodes respectives de suivi de consommation foncière. En fonction des territoires et des pratiques, chaque structure applique des méthodes qui lui sont propres rendant difficiles ces comparaisons. Des paramètres comme les échelles et périodes d'observations, les sources de données disponibles et leurs précautions d'utilisations sont pris en considération par chaque structure et influencent de fait les résultats et les interprétations.

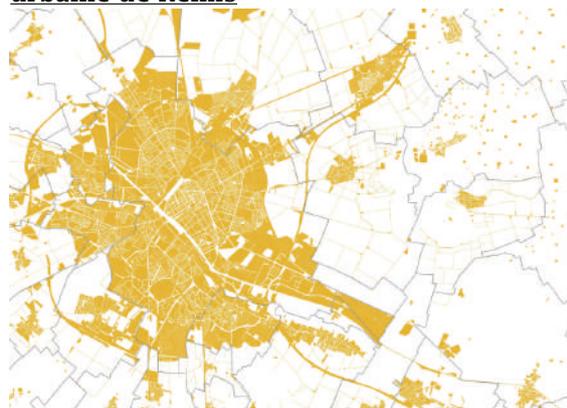
Le travail collaboratif mené par ce groupe a pour but de balayer les différentes méthodes de suivi de consommation foncière utilisées au sein des trois structures et trouver des correspondances afin d'identifier ce qui est observé, ce qui manque et si les échelles et périodes d'analyses sont semblables. Les sources de données utilisées pour suivre la consommation des espaces sont variables. Elles peuvent faire référence aux fichiers fonciers, aux Modes d'Occupation du Sol, aux images satellites brutes, etc.

Pour sa part, l'AUDRR a transmis sa méthode de suivi de consommation des espaces, utilisée dans le cadre des indicateurs de suivi du SCoT de la Région de Reims. Celle-ci se base sur l'utilisation d'images satellitaires Sentinel pour suivre chaque année les nouveaux secteurs urbanisés depuis l'approbation du document en décembre 2016. Cette méthode a été sélectionnée pour des besoins de suivi régulier

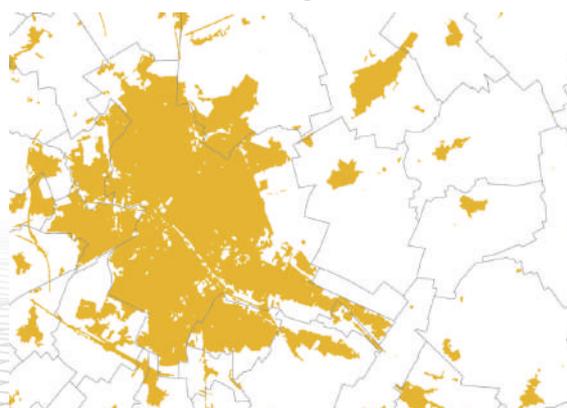
et récent, rendus impossibles avec d'autres données utilisées habituellement comme les fichiers fonciers par exemple.

À l'issue de la restitution des différents travaux par les trois structures, la DDT de la Marne établira en 2020, les correspondances éventuelles entre chaque méthode, qui aboutira à la production d'un rapport de synthèse.

### Comparaison des résultats d'identification de tache urbaine de Reims



A partir des Fichiers Fonciers



A partir des images satellitaires Sentinel (OSO CES-BIO)

# L'OBSERVATOIRE DU TOURISME



Dans un contexte touristique de plus en plus concurrentiel entraînant comparaisons, classements et forte mobilité de la clientèle, le maintien et le développement de véritables politiques d'attractivité s'imposent. La mise en place d'une offre touristique qualitative, diversifiée et innovante (patrimoniale, culturelle, œnotouristique, événementielle, d'affaire, etc) constitue ainsi une véritable valeur ajoutée dans ce contexte de compétition.

Fort de ces constats et de la volonté de renforcer l'attractivité et la promotion de notre territoire, la caractérisation et l'observation de la filière et des activités touristiques à l'échelle de la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) est apparue comme nécessaire.

Il a ainsi été décidé collectivement dès l'année 2017, de mettre en place et de concevoir un système d'observation touristique locale afin d'une part, de disposer d'une connaissance fine et objective de l'activité touristique locale et, d'autre part, d'approcher une mesure du poids économique local du tourisme.

Cet observatoire, initié par l'Office de Tourisme du Grand Reims (OTGR) et mené de manière conjointe avec l'Agence d'Urbanisme de Reims (AUDRR), est aujourd'hui actif et en pleine phase de développement. C'est un outil partenarial, collectif et partagé avec l'ensemble des acteurs du Tourisme.

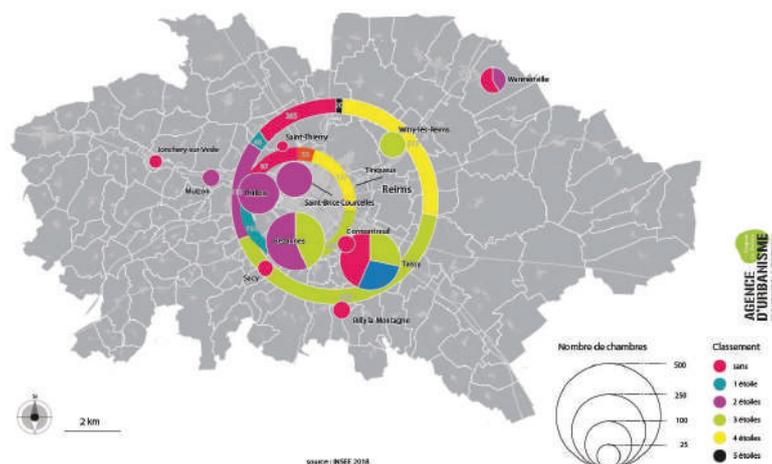
La collecte de données et les travaux de méthode engagés et menés depuis de l'année 2018 ont permis en novembre 2019 la publication d'une note de l'Agence, intitulée «Un Observatoire Local du Tourisme à

l'échelle du Grand Reims». Cette publication présente les finalités de cet observatoire et explicite les méthodes d'observation, les sources mobilisées. Elle présente également les premiers chiffres clés qui en sont issus. L'année 2019 a également vu se nouer un partenariat entre l'INSEE, l'OTGR et l'AUDRR débouchant sur réalisation de deux publications. La première a porté sur l'emploi touristique dans la CUGR. Elle mesure et caractérise l'emploi lié à la présence de touristes. Elle identifie aussi les secteurs d'activité prédominants, quantifie la richesse générée dans le Grand Reims par la fréquentation touristique, etc. La seconde publication porte sur la fréquentation touristique et analyse la fréquentation hôtelière entre 2017 et 2018.

Enfin, l'année 2019 a été consacrée à la préparation des enquêtes pour recueillir et enrichir notre base de données à destination des musées, organisateurs d'événements, des Maisons, des réceptifs, et des vigneron.

Grand Reims  
Capacités hôtelières  
en 2018

Source : Insee, chiffres détaillés du tourisme 2018 en partenariat avec la DGE et les autres partenaires du territoire.



# L'OFFRE COMMERCIALE DE PROXIMITÉ



## EN MILIEU PÉRIURBAIN

Le commerce et les services commerciaux jouent un rôle important dans l'attractivité et le dynamisme d'un territoire. L'évolution démographique, les nouveaux modes de consommation, l'étalement du commerce dans les zones périurbaines, le regain des espaces ruraux et des centres-villes sont autant de phénomènes qui peuvent influencer sur l'organisation et l'armature commerciale d'un territoire.

Pour les activités commerciales, la notion de proximité est un facteur essentiel et il est donc important que le territoire soit bien maillé afin d'une part, de répondre aux besoins de proximité voire de quotidienneté des habitants et d'autre part, de limiter les déplacements. C'est dans ce contexte qu'il a été décidé de mener une étude partenariale avec la CUGR et la CCI permettant d'analyser le fonctionnement commercial périurbain et de répondre à ces questionnements :

- Comment l'offre en commerces évolue-t-elle ?
- Est-elle diversifiée et variée ?
- Est-elle répartie de manière équilibrée ?

Le périmètre d'étude se concentre sur l'espace périurbain éloigné du Grand Reims. Il est composé du périmètre de la communauté urbaine dont sont soustraites les communes de Reims, Bétheny, Cormontreuil, Bezannes, Saint-Brice-Courcelles, Saint-Léonard, Tinqueux et Thillois afin d'éliminer « l'hyper centralité » commerciale du territoire.

### L'étude s'articule autour de trois parties :

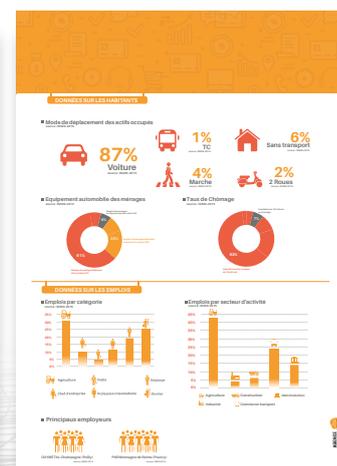
- Une vision globale du tissu commercial de proximité dans le périurbain,
- Une approche par niveau d'armature commerciale

(pôle commercial structurant, centralité commerciale intermédiaire, polarité commerciale de proximité)

- Une analyse des 9 pôles territoriaux de la CUGR et de leur offre commerciale de proximité.

### Il ressort de cette étude plusieurs enseignements :

- L'espace périurbain du Grand Reims compte 470 établissements relevant du commerce et des services de proximité dont 71% sont issus du commerce et 29% du secteur des services (services à caractère commercial et services ayant vitrine sur rue).
- Le tissu commercial de proximité dans le périurbain est assez diversifié est caractérisé par une forte présence des cafés-restaurants, des boulangeries-pâtisseries, des salons de coiffure et des commerces de réparation automobile.
- Sur les 135 communes que compte le territoire d'étude, 84 disposent d'au moins un commerce, soit une présence commerciale minimale dans près des 2/3.



# L'OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ

Depuis 2018, l'Agence d'urbanisme investit et mène **une observation et une analyse sur le champ de la santé**, en étroite collaboration avec les acteurs de la santé et la direction des solidarités et de la santé publique de la CUGR. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) 2ème génération de la Ville de Reims.

Afin de mener à bien ce travail d'observation, l'Agence d'urbanisme a organisé en préalable plusieurs réunions techniques avec les partenaires pour :

- Recenser les données existantes et mobilisables,
- Définir les modalités de partage et établir des conventions.

**Plusieurs conventions ont ainsi été signées** avec les acteurs de la santé : CPAM, CAF, ARS, DSDEN. Elles ont permis de collecter les données auprès des acteurs, puis de les traiter et de les analyser à l'échelle de la Ville de Reims et ses 12 quartiers.

Dans le cadre de la diffusion de ces travaux, l'Agence a réalisé 13 panneaux « Chiffres Clés Santé » à l'échelle de la Ville de Reims et de ses 12 quartiers. Ils ont d'ailleurs été exposés à l'occasion du Forum Santé d'Avril 2019. A cela s'est ajoutée la publication de 2 autres panneaux dédiés à l'offre et à la consommation des soins.

En parallèle de cette approche quantitative, **une enquête qualitative a été lancée** par la Ville de Reims pour :

- Faire remonter la parole des habitants, les associer aux enjeux de santé, à la prise en compte de cette richesse à préserver,
- Imaginer, initier, animer les temps forts réguliers du Contrat Local de Santé pour en présenter les avancées au grand public.

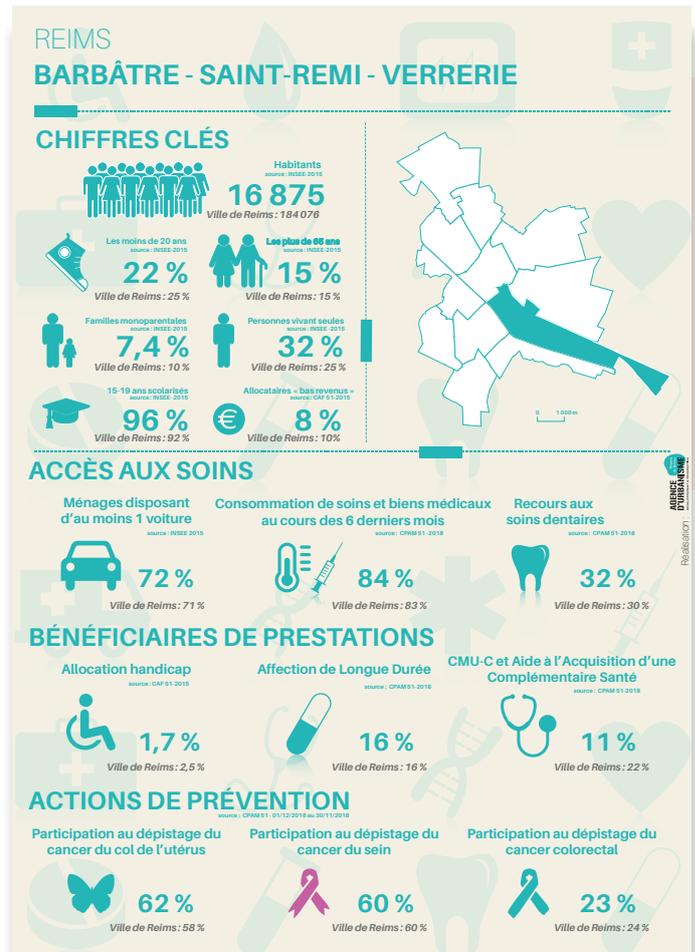
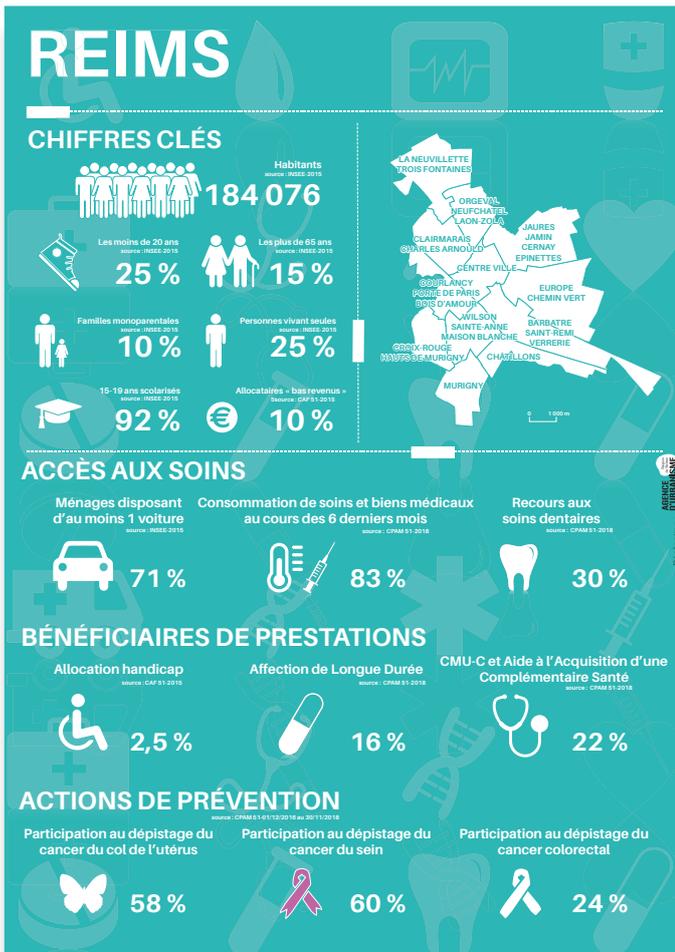
Cette enquête est en cours d'administration, les réponses reçues seront traitées et analysées par l'Agence au cours de l'année 2020 afin que les résultats puissent être présentés au grand public lors du prochain Forum de Santé.

**Les prochaines étapes** dans le cadre de cet observatoire local de la santé sont :

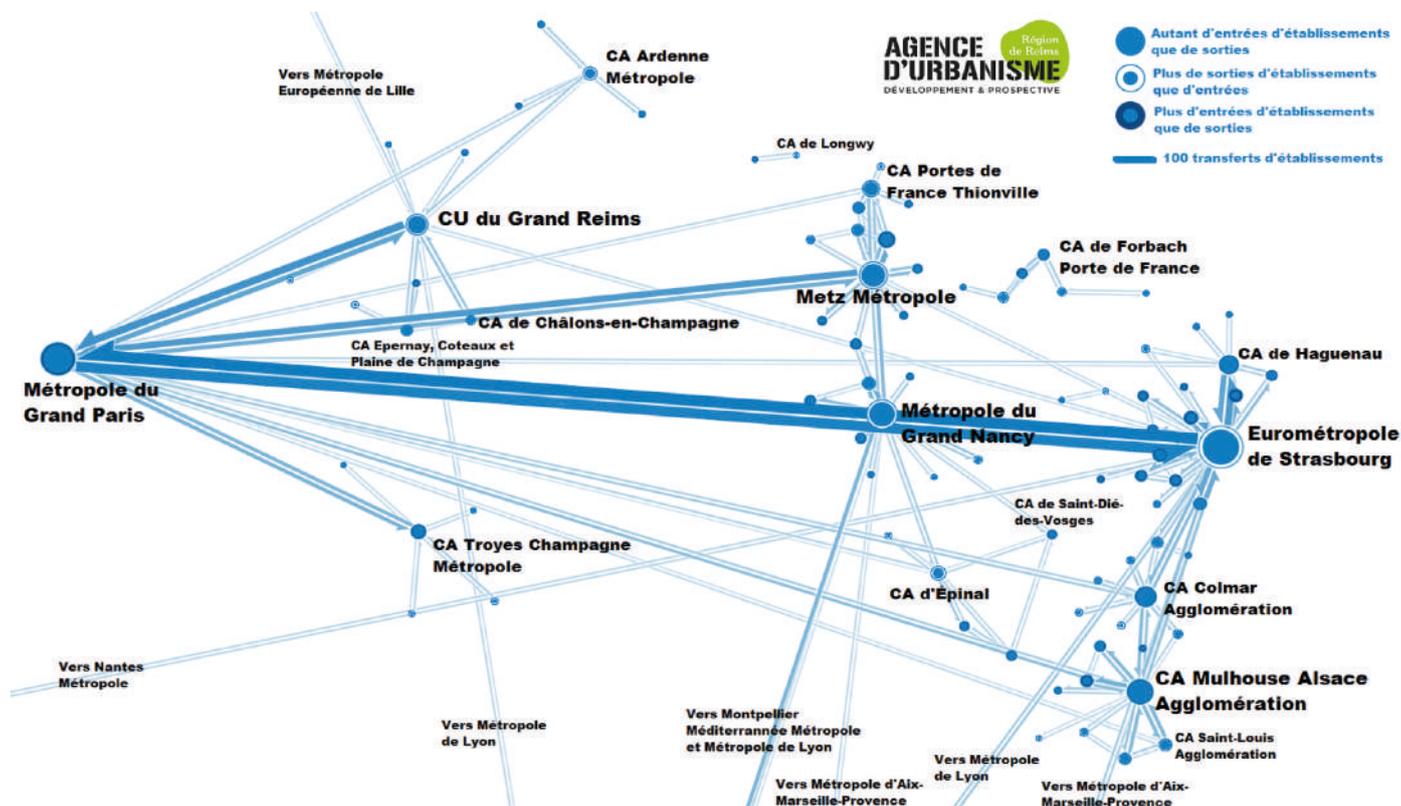
- L'identification des priorités d'action, des publics, des domaines à privilégier,
- La mise en corrélation entre chiffres collectés, résultats des enquêtes, et fiches actions,
- La poursuite du développement des partenariats de données avec la signature de nouvelles conventions.



PANNEAUX FORUM SANTÉ 2019



# L'IMPACT DES TRANSFERTS D'ÉTABLISSEMENTS



## LE SECTEUR DU GRAND REIMS

L'analyse des transferts d'établissements à l'échelle du Grand Reims répond à une double finalité : d'une part, évaluer et analyser dans quelle mesure les « transferts d'établissements » agissent de façon positive ou négative sur l'évolution du stock d'établissements de la Communauté Urbaine du Grand Reims et d'autre part, apporter des éléments d'appréciation portant sur l'attractivité du territoire (le profil des établissements rejoignant / quittant le Grand Reims, les flux géographiques...).

Ainsi, la publication réalisée sur ce thème souligne notamment le caractère particulier du Grand Reims dans la Région Grand Est, apportant **un éclairage spécifique sur le réseau des villes de la région** et de leurs relations avec la Métropole du Grand Paris.

A ce titre, l'analyse a montré que les départs de la communauté urbaine vers le Grand Paris se sont révélés plus nombreux que les arrivées entre 2016 et 2018, en raison notamment de déménagements d'architectes, d'avocats et de comptables exerçant à titre individuel. Bien que ces départs n'aient pas d'impact majeur sur l'emploi et que le stock d'établissements continue de croître au sein du Grand

Reims, il convient de s'interroger sur les raisons de ces transferts d'activités, afin d'éviter des pertes de compétences au sein du tissu économique du Grand Reims (locaux d'activités non adaptés et/ou offres insuffisantes, taille du marché,...).

Au regard des résultats obtenus, les actions d'accompagnement à l'installation de groupes sur le territoire, menées en particulier par Invest In Reims, s'avèrent indispensables en matière d'emploi, le flux « naturel » des transferts d'établissements concernant essentiellement des structures de très petite taille.

Enfin, à l'instar de ce qui est observé au sein de la plupart des grandes agglomérations, la commune centre, Reims, fait figure de pépinière territoriale au bénéfice de l'ensemble de la Communauté Urbaine, avec une forte dynamique de création d'établissements et des transferts réguliers vers les communes environnantes, notamment Bétheny, Bezannes, Cormontreuil et Tinquieux.

**Les transferts d'établissements constituent donc un vecteur à part entière d'irrigation du territoire en matière d'activités.**

# LOGEMENT ÉTUDIANT

## OBSERVER POUR DÉCIDER

La FNAU et l'AVUF (Association des Villes Universitaires de France) ont adressé à l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, du logement et aux collectivités territoriales un appel à manifestation d'intérêt pour identifier les territoires souhaitant créer un « Observatoire territorial du logement des étudiants » (OTLE).

Cet appel fait suite à l'élaboration du guide méthodologie, « Logement étudiant : observer pour décider », réalisé par les associations du « bloc local » (FNAU, AdCF, France Urbaine), l'AVUF et la CPU, en lien avec les ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de la Cohésion des Territoires.

Outils d'aide à la décision, les OTLE ambitionnent de comprendre et d'éclairer l'évolution des besoins et de l'offre, leurs articulations avec les besoins de l'enseignement supérieur, du territoire et les marchés du logement, de faire dialoguer des acteurs aux objectifs divers et enfin d'intégrer la problématique dans les politiques locales de l'habitat.

Le travail de l'Agence a consisté en 2019 à porter techniquement le montage de l'OTLE, à définir les indicateurs, à élaborer et administrer les enquêtes en lien avec ses différents partenaires.

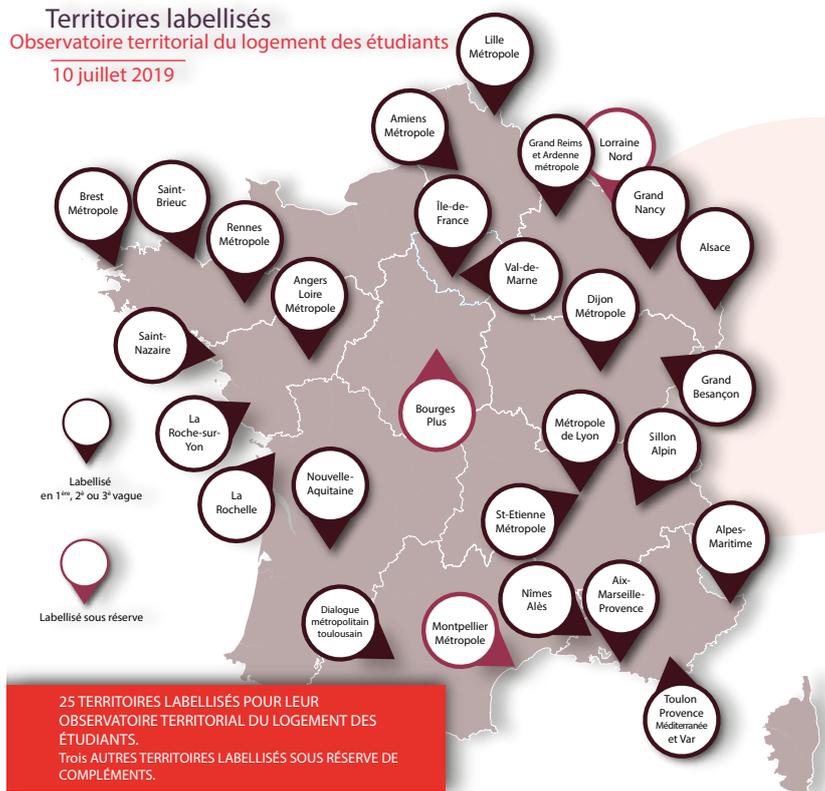
En réponse à l'AMI de la FNAU et de l'AVUF, un comité de pilotage a été organisé en janvier 2019 pour préparer le dossier de labellisation autour d'un unique observatoire portant sur les périmètres du Grand Reims et d'Ardenne Métropole, permettant d'avoir une vision globale des dynamiques.

**Examiné par la 1ère commission le 30 janvier 2019, le dossier a été labellisé.**

Factuellement le respect de plusieurs engagements doit être promu :

- remonter les indicateurs aux ministères,
- transmettre le listing des résidences à jour,
- impulser la création d'une réelle dynamique autour du logement étudiant, et bien évidemment entre les acteurs.

Territoires labellisés  
Observatoire territorial du logement des étudiants  
10 juillet 2019



Afin de satisfaire ces engagements, un comité technique a été réuni en mars 2019 pour définir les indicateurs à collecter. S'en est suivie une campagne de collecte de données auprès des acteurs (du 10 avril 2019 au 17 Mai 2019) avec un taux de retour de 90%. De Mai à juin, les données ont été traitées et analysées avant leur transmission aux ministères.

Au cours du second semestre 2019, Reims a accueilli le séminaire national d'échanges entre les OTLE en octobre. En décembre, un comité de pilotage s'est réuni pour définir les objectifs et la feuille de route 2020.

# L'ÉCOSYSTÈME SOCIO-ÉCONOMIQUE DU GRAND REIMS



## UNE PHOTOGRAPHIE PÉDAGOGIQUE ET SYNTHÉTIQUE

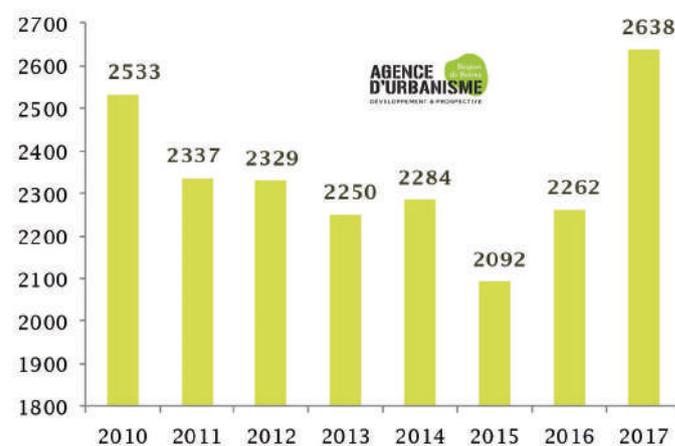
Dans le cadre de ses travaux, l'Agence d'urbanisme de la Région de Reims collecte, analyse, explicite de multiples données, sur nombre de thématiques telles que l'économie, la démographie, l'habitat, la mobilité, ... Afin de mieux valoriser ces données, l'agence a choisi de les mettre à disposition de ses partenaires au travers une série de publications intitulée « **Chiffres clés** ».

Conçue pour être facile d'accès, cherchant à mettre en évidence les principaux agrégats et tendances à l'oeuvre, cette série de travaux s'est enrichie de cinq publications au cours de l'année 2019 :

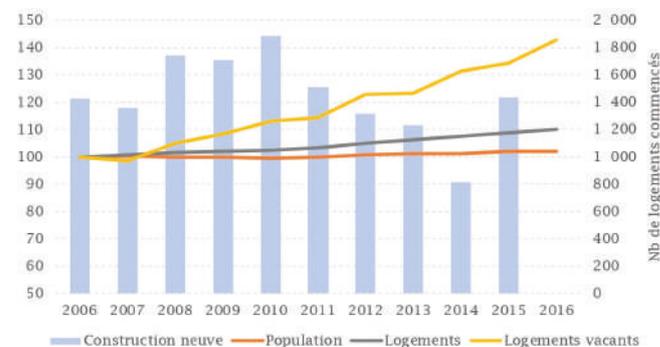
- La première s'est concentrée sur les notions de stock et de créations d'établissements,
- La deuxième a étudié l'emploi, traitant en particulier du poids de chaque secteur d'activité, de la dépendance vis-à-vis des grands employeurs du territoire ou encore de l'amélioration observée sur le front de l'emploi depuis 2015,
- La troisième est consacrée aux déplacements et aux transports ferroviaires : trajets domicile-travail, volume de voyageurs dans les gares, échanges d'actifs avec les territoires proches, ...
- La quatrième s'est portée sur la démographie et aborde des thématiques telles que la densité, le vieillissement et la composition de la population, ainsi que son évolution passée, mais également les projections démographiques attendues,
- La cinquième a détaillé le parc de logements et donne une photographie précise de l'habitat dans le Grand Reims, tant dans ses caractéristiques que dans ses modes d'occupation.

## Créations d'établissements dans le Grand Reims

Source INSEE REE - Champ marchand hors agriculture - Traitements AUDRR



## Évolution dans le Grand Reims



Source : Insee, RP 2006 à 2016. SR@del2

# LE BIEN COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE



## ÉTAT DE CONSERVATION

L'Agence d'urbanisme a travaillé avec la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne pour déterminer l'état de conservation du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO en 2015. Ce travail s'inscrit dans l'obligation de suivi demandée au gestionnaire du Bien.

Un état des lieux et une analyse prospective des facteurs affectant positivement et négativement le Bien ont été réalisés pour évaluer son intégrité et anticiper les possibles menaces. Ce travail servira de base à l'évaluation obligatoire de 2022, imposée par la convention du patrimoine.

**26 indicateurs ont été mobilisés pour statuer sur l'état de conservation du Bien**, articulés autour de sept grandes thématiques (impacts paysagers, fréquentation touristique, mobilités au sein du bien, mesures de protection environnementale, production d'énergie renouvelable, etc...).

### Les grandes lignes du Rapport d'état de conservation :

Une analyse rétrospective des projets réalisés au sein du Bien depuis l'inscription a été menée pour estimer leur bonne intégration et la prise en compte de la valeur exceptionnelle du Bien inscrit. On peut citer par exemple la requalification du parvis de la basilique Saint-Remi de Reims, les travaux sur l'espace public à la colline Saint-Nicaise, le théâtre de verdure Pierre Cheval à Hautvillers et la refonte du boulevard Pierre Cheval à Ay-Champagne.

L'affluence touristique est un enjeu majeur pour les sites inscrits au Patrimoine mondial de l'humanité qui voient très souvent une progression de leur fréquentation et

de fait, une gestion complexe des flux. Les premières analyses ne montrent pas une progression significative de la fréquentation touristique.

**Le rapport insiste notamment sur la nécessité de poursuivre l'offre en supports d'interprétation guidant le visiteur, et d'accroître la vigilance sur les projets de développement touristique et leur bonne intégration de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien.**

Les objectifs ambitieux de production d'énergie renouvelable du SRADDET se matérialisent par une pression accrue des porteurs de projets éoliens sur le vignoble de Champagne. Ces projets sont susceptibles d'impacter fortement la valeur du Bien en raison de la hauteur des installations (supérieure à 200m), visibles à plus de 10 km en plaine. Ce rapport rappelle les précautions déjà prises par le gestionnaire sur la problématique éolienne et les enjeux paysagers du développement des autres énergies renouvelables.

Le volet environnemental est un axe fort du rapport d'état de conservation du Bien Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, également au cœur des priorités de l'UNESCO. Une attention particulière est donc portée aux mesures prises par les acteurs du territoire en matière de développement durable et une batterie d'indicateurs portant sur la ressource en eau, la pollution atmosphérique, les pratiques agricoles et les risques liés aux phénomènes naturels a été mise en place.

02

## AXE 2 - APPUYER LES PROJETS DE TERRITOIRE, BÂTIR LES DOCUMENTS CADRE

Accompagner les politiques publiques, participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, sont autant d'actions inscrites au cœur des missions des agences d'urbanisme. Dans ces domaines, l'Agence a développé cette année encore un large soutien à ses membres.

**Ainsi, l'Agence a poursuivi activement les travaux avec ses partenaires institutionnels et techniques dans le suivi et la mise œuvre du SCoT de la région rémoise.** Trois ans après son approbation, à l'appui des outils de suivi pour une observation continue du territoire, l'Agence a établi un 1er bilan à mi-parcours. Au-delà de la production d'analyses pour mesurer les effets de la mise en œuvre du SCoT2R, l'Agence a organisé et animé des ateliers sous la forme de visites sur site d'opérations d'urbanisme cohérentes avec la stratégie définie dans le SCoT2R.

L'Agence a également produit plusieurs notes, à caractère plus pédagogique, explicitant le contenu et les objectifs du SCoT2R. Ces notes ont vocation, par leurs éclairages, à faciliter la traduction des enjeux stratégiques du SCoT2R dans les documents de planification de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Toujours dans le cadre de la mise œuvre et du suivi du SCoT2R, afin de positionner le territoire rémois dans un contexte territorial élargi, **l'Agence a initié un travail d'analyse croisée de l'évolution et de l'interdépendance des territoires**, en partenariat avec le Syndicat Mixte du SCoT d'Épernay et de sa région et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Châlons-en-Champagne.

Au-delà de la mise en place d'une analyse comparée et de l'identification d'objectifs transversaux des SCoT, cette démarche ambitionne d'alimenter un espace de débats, de partage et de réflexion sur les objectifs respectifs des SCoT à l'échelle du « Triangle marnais ».

**Souhaitant enrichir la réflexion par des sujets au cœur de l'actualité, l'Agence a participé à l'organisation de rencontres**, telles que les 2èmes assises du SCoT2R. Réunissant des experts nationaux, cet événement ainsi que le cycle de 6 conférences ont permis d'ouvrir les réflexions sur l'actualité, notamment juridique, de s'informer sur les nouvelles tendances et pratiques au sujet du commerce de demain, des nouveaux modes d'habiter...

**Dans l'élaboration des documents cadre, l'Agence a continué à apporter son concours à la définition conjointe du Programme Local de l'Habitat et du Plan de Déplacements Urbains d'Ardenne Métropole**, dans l'objectif de finaliser le document d'orientations et le programme des fiches actions.

**Pour le PLUi de la CdC de l'Argonne Ardennaise**, 2019 a été consacré à souligner les enjeux, à définir les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et à amorcer les travaux du zonage réglementaire par une analyse typomorphologique du tissu urbain.

**Deux nouveaux partenaires pour cette année 2019 : les Syndicats Mixtes des SCoT Sud et Nord Ardennes ont adhéré à l'Agence, qui participe à l'élaboration de leur SCOT.** À l'écoute des attentes de ses membres, l'Agence a proposé à chacun une démarche spécifique pour débiter ces travaux. Pour le SCoT Nord Ardennes, outre le fait d'apporter des éléments de connaissance du territoire et d'enjeux par l'animation d'Ateliers thématiques, l'Agence a accompagné les élus dans la définition des attendus du SCoT pour le territoire. Pour le **SCoT Sud Ardennes**, les motivations ayant été délibérées, l'Agence a croisé les principaux enjeux avec les élus. Cette démarche a débouché en fin d'année sur une première trame du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

# LE SCOT DE LA RÉGION DE REIMS



## METTRE EN ŒUVRE, SUIVRE ET ÉVALUER

L'Agence assure au travers de son programme de travail partenarial la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims. Ainsi, un dispositif global permettant de faire vivre le SCoT, de l'animer et de l'évaluer a été déployé et est actif aujourd'hui.

### Un suivi continu et une évaluation programmée du SCoT

La mise en place d'une observation territoriale à mi et fin de parcours a été décidée afin de suivre les évolutions territoriales et d'évaluer au mieux l'efficacité du SCoT au regard des objectifs fixés. L'évaluation est rendue obligatoire par le Code de l'Urbanisme qui impose qu'une « analyse des résultats de son application notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation d'espace et d'implantation commerciale » soit réalisée au plus tard 6 ans après son approbation.

Le suivi et l'évaluation prend appui sur un tableau de bord qui a permis, en février 2018, la réalisation du T0 des indicateurs du SCoT. Ce dernier servant de point de départ et de référence pour analyser et mesurer les évolutions du territoire.

L'année 2019 a été consacrée à l'élaboration du T+3 permettant de mesurer les évolutions intervenues entre la date d'approbation et aujourd'hui. Une publication présentant ces résultats sera diffusée au cours de l'année 2020. Plusieurs questionnements ont guidé ce travail d'analyse : Est-ce que les tendances, les évolutions observées vont dans le sens des objectifs que le SCoT s'est fixé ? Est-ce qu'à mi-parcours de l'évaluation

de notre SCoT, on détecte d'ores et déjà des actions correctives, adaptatives à engager ?

### L'organisation de conférences et d'ateliers-visites pour faire vivre le SCoT

Dans le cadre de la mise en œuvre et de l'animation du SCoT, un cycle de conférences intitulé « Les Lundis du SCoT » et un atelier-visite ont été organisés en 2019. Cinq conférences thématiques se sont tenues sur tout le territoire entre les mois de juin et de novembre 2019.

Le lundi 17 Juin à Cernay-lès-Reims,

***La périurbanisation : Un phénomène en perpétuelle évolution?***  
Intervention de **Monsieur Marc DUMONT**, Professeur des Universités en Urbanisme, PhD en géographie urbaine et Directeur de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille.

Le lundi 15 Juillet au Reims Business Hub,

### ***Imaginer aujourd'hui le commerce de demain***

Intervention de **Monsieur David LESTOUX**, Conférencier, sur les thématiques du commerce de demain, de l'attractivité des territoires et des nouveaux modes de consommation et fondateur du cabinet Lestoux et Associés, spécialisé en prospective et stratégie pour construire le commerce de demain.

Le lundi 23 Septembre à Mailly-le-Champagne,

### ***La fabrication de la ville durable***

Intervention de **M. Alfred PETER**, Paysagiste-Urbaniste DPLG, diplômé de l'École de Versailles.

Le lundi 14 Octobre à Bezannes,

### ***Les mobilités et le maillage des territoires***

Intervention de **M. Bruno MARZLOFF**, Sociologue spécialisé dans les enjeux de mobilité et dirigeant du cabinet d'études et de prospective Chronos dont les travaux s'articulent autour des mobilités, de la ville, du numérique et du quotidien.

Le lundi 25 Novembre à Saint-Brice-Courcelles,  
**Les grandes dynamiques territoriales et la capacité de résilience locale**

Intervention de Mme Magali TALANDIER, Économiste de formation, docteur en Urbanisme et Aménagement du Territoire et Professeure à l'Université Grenoble Alpes, responsable de l'équipe de recherche « Villes et Territoires » et adjointe à la direction du laboratoire Pacte.

Ce cycle de conférences s'est accompagné de l'organisation d'un atelier-visit à Fismes, le samedi 30 novembre, intitulé « *Des exemples d'aménagements dans un pôle secondaire urbain* ». La finalité de ces ateliers est de sensibiliser les acteurs aux bonnes pratiques, aux nouveaux modes de vie et d'échanger sur le contenu du SCoT et de ses clés de compréhension.

La mise en œuvre du SCoT se traduit également par la publication de notes d'éclairage sur les enjeux du SCoT. En 2019, deux notes ont été réalisées, l'une sur le développement économique du SCoT2R et la seconde sur les ambitions du SCoT2R en matière de mobilités.

**Développer l'échelle interSCoT, « Positionner notre SCoT dans le paysage Marnais »**

Le suivi et l'évaluation du SCoT2R a conduit l'Agence à s'interroger sur le positionnement du territoire rémois au sein du Triangle Marnais. Les SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne (SCoTP2C), d'Épernay et de sa région (SCoTER) ayant tous deux été approuvés récemment, **l'Agence a souhaité développer une démarche d'analyse comparée des trois territoires et de leur évolution au regard des objectifs des trois SCoT, en y associant le Syndicat Mixte du SCoTER et l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne (AUDC).**

Le premier travail a consisté à définir un filtre commun d'observation des différentes armatures urbaines définies par chaque SCoT du Triangle Marnais. Cette grille de lecture commune facilitera les comparaisons à venir d'indicateurs reflétant les dynamiques en présence et les éventuelles interdépendances territoriales, en lien avec les politiques d'aménagement et de développement retenues par chaque territoire.

Cette démarche partagée permettra d'éclairer les SCoT autour de thèmes stratégiques d'intérêts communs comme l'habitat, le commerce et l'économie, les mobilités, la transition énergétique et de nourrir tant les débats au sein de chaque territoire que leurs réflexions communes à l'échelle interSCoT, face aux enjeux globaux de rayonnement et d'attractivité de l'Ouest de la Région Grand Est.

**AGENCE D'URBANISME**  
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE  
Région de Reims

notes  
de l'agence N°25  
JUILLET 2019

ÉCONOMIE

**LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LE SCOT2R :  
FACTEUR DE DYNAMISATION ET D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE**

La société actuelle connaît de grandes et nombreuses mutations impactant nos territoires en matière d'urbanisme, de déplacements, de développement économique, de transition énergétique... Pour répondre à ces changements de manière cohérente et veiller à un équilibre, une vision d'ensemble du territoire et de son développement s'avère nécessaire.

**Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** de la Région Rémoise s'inscrit dans cette optique et cette volonté d'accompagner et de répondre de manière équilibrée à ces changements en permettant, à l'échelle d'un territoire défini, de fixer des orientations générales d'aménagement de l'espace intercommunal, pour les 20 ans à venir.

A la fois outil de planification et document d'urbanisme au service de l'aménagement du territoire, un SCoT se compose de plusieurs éléments :

**\*Un rapport de présentation qui contient :**

- Le diagnostic initial du territoire ;
- L'état initial environnemental du territoire ;
- L'évaluation environnementale des enjeux et des choix retenus dans le SCoT.

**\*Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui fixe le projet politique, hiérarchisé en grands objectifs.

**\*Un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** ou feuille de route du PADD, qui fixe les règles ou recommandations d'aménagement et d'urbanisme à respecter sur le territoire, sous forme écrite ou chiffrée, complétées d'éventuelles cartes.

Il s'agira à travers cette note de résumer les ambitions et les principaux objectifs que se fixe le SCoT de la Région Rémoise (SCoT2R) en matière de développement économique et de proposer quelques outils et exemples de sa mise en œuvre.

**DÉFINITION**

Le développement économique renvoie à tout ce qui peut permettre les mutations positives d'une zone géographique. Il peut être schématiquement défini comme l'ensemble des mesures concrètes qui permettent de rendre un territoire : **Compétitif ; Attractif ; Innovant**

# LE PLH-PDU D'ARDENNE MÉTROPOLÉ

## CONCERTATION ET CONTENU

La démarche d'élaboration du PLH-PDU lancée en mai 2018 s'est poursuivie tout au long de l'année 2019.

Lors de l'année précédente, Ardenne Métropole avait dressé 44 constats durant la phase de diagnostic du PLH-PDU, dont elle avait extrait 3 grandes ambitions :

- « Limiter l'étalement urbain »,
- « Développer la solidarité territoriale »,
- « Soutenir les dynamiques économiques à l'œuvre ».

Ces trois ambitions ont ensuite été traduites fin 2018 dans le document d'orientation.

**En 2019, l'Agence s'est consacrée à l'élaboration du programme d'actions.**

Celui-ci a pour vocation de bâtir la stratégie de programmation de l'ensemble des politiques locales tant en matière d'habitat que de déplacements. La grande originalité de la démarche voulue par Ardenne Métropole repose dans une élaboration au sein d'un seul et unique document, regroupant les actions en matière d'habitat, celles en matière de déplacement et enfin celles qui relèvent de deux domaines.

La première étape a consisté à mener une large concertation, via des ateliers de travail mêlant acteurs locaux, élus et services déconcentrés de l'État. Celle-ci a permis de construire les actions et les outils opérationnels de mise en œuvre du PLH-PDU.

Le document issu de cette concertation a ensuite été affiné techniquement et chiffré avec les élus d'Ardenne Métropole en charge du dossier et leurs services.

Avant d'être débattu et adopté en conseil communautaire, ce programme d'actions a été présenté en commission et aux services de l'État en présence du préfet.

**Le programme d'actions adopté comporte près de 30 actions concrètes, donnant une traduction opérationnelle aux ambitions volontaristes du PLH/PDU porté par la collectivité.**

Dans le détail, ces actions se répartissent en :

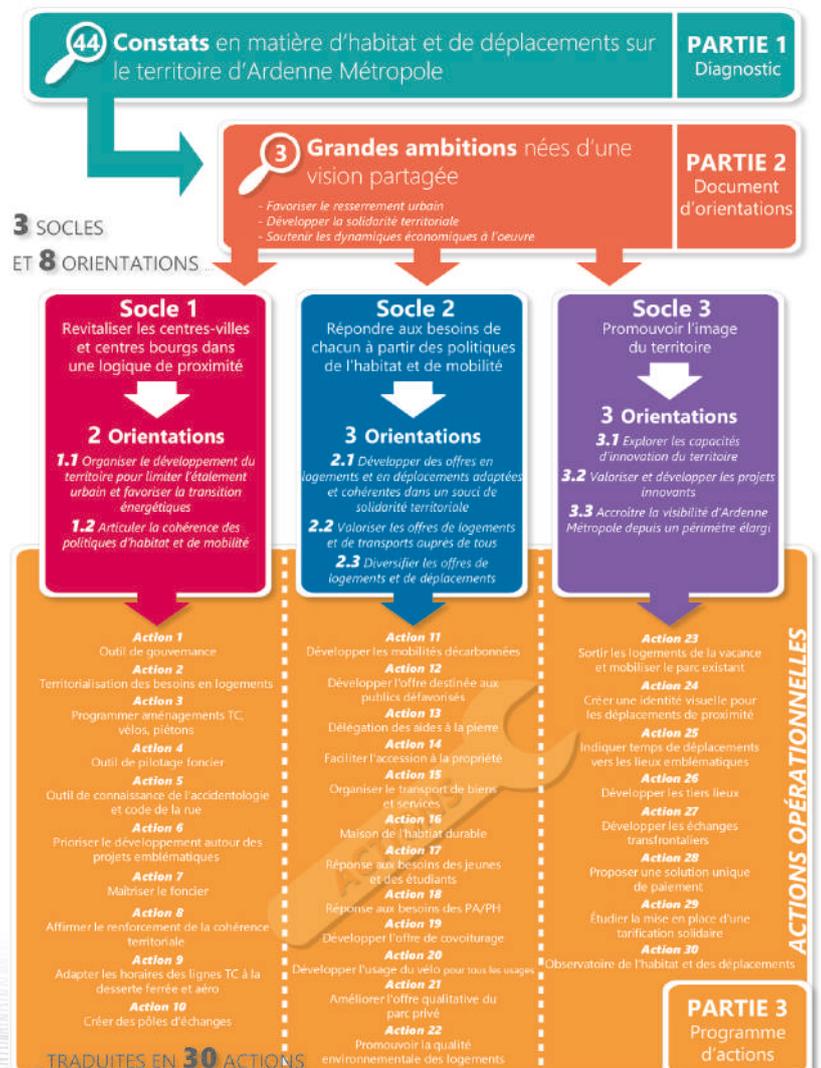
- 8 actions reliées au volet PLH du document,
- 9 actions transversales articulant l'habitat et les déplacements,
- et enfin 12 actions déclinées en 35 mesures, mettant en œuvre le volet déplacement du PLH-PDU d'Ardenne Métropole.

**L'Agence d'urbanisme s'est également consacrée, en parallèle de l'élaboration**

**du programme d'action et de ses mesures, à la finalisation et à la formalisation de l'ensemble des pièces composant le PLH-PDU, à savoir :**

- Le diagnostic (document transversal PLH-PDU),
- Le document d'orientations (document transversal PLH-PDU),
- Le programme d'actions (document transversal PLH-PDU),
- L'annexe accessibilité (document spécifique au PDU),
- L'annexe émission de Gaz à Effet de Serre (document spécifique au PDU),
- L'évaluation environnementale (document spécifique au PDU),
- Le résumé non technique (document spécifique au PDU).

## DES CONSTATS DRESSÉS AUX ACTIONS DÉVELOPPÉES



# LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE



Durant l'année 2019, l'Agence d'urbanisme a essentiellement accompagné la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise dans la définition de son projet de territoire, socle des orientations prescriptives du PLUi.

La première étape de définition du projet de territoire a consisté à réaliser un partage des enjeux majeurs de l'Argonne Ardennaise entre l'équipe-projet de l'agence et les élus. Quatre ateliers transversaux ont été tenus :

- un atelier relatif aux enjeux en matière de cadre de vie (habitat, équipements services de proximité...),
- un atelier relatif aux leviers d'attractivité du territoire
- et deux ateliers sur la capacité du territoire à valoriser le patrimoine bâti, naturel et paysager en vue de développer le tourisme.

Cette étape a mobilisé les compétences d'une équipe-projet composée d'une dizaine d'experts pour la mise en forme d'un diagnostic succinct et l'animation des ateliers d'enjeux partagés. Ces enjeux, complétés d'une synthèse des constats territoriaux, ont été ensuite présentés aux personnes publiques associées au projet de PLUi, permettant de recueillir leurs avis et remarques.

Ces enjeux partagés sur le territoire, la seconde étape a consisté à accompagner la « 2C2A » dans la définition de ses axes de développement puis des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, pièce politique du PLUi pour les 10 à 15 années à venir.

Dans ce cadre, deux groupes de travail constitués d'élus et de techniciens de la 2C2A (l'un axé sur l'attractivité et le cadre de vie, l'autre axé sur le tourisme et le patrimoine) ont fait émerger quatre axes dont ensuite ont découlé les orientations générales. Ce canevas a ensuite fait l'objet de débats d'orientations en commune.

**L'Agence a capitalisé grâce à cette expérience une maîtrise des démarches de définition des enjeux d'un territoire et leur partage dans une collectivité de 95 communes.** Elle y a montré sa capacité à organiser et structurer les débats et à les faire déboucher sur des orientations concrètes et pratiques. Les acquis techniques et méthodologiques de ce premier PLUi sont aujourd'hui d'ores et déjà réemployés dans d'autres démarches de projet territorial, en particulier les démarches de SCoT.



Présentation du groupe de travail n°1 sur les axes du PADD, source : AUDRR

# LE SCOT SUD DES ARDENNES

## ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DANS L'ÉLABORATION DU SCOT SUD ARDENNES

L'année 2019 a marqué le démarrage du partenariat entre l'Agence et le Syndicat Mixte du SCoT Sud Ardennes (créé par Arrêté préfectoral le 25 mars 2019) au de travers l'élaboration du SCoT.

A l'appui des motivations et des objectifs définis lors de la prescription de l'élaboration du SCoT le 23 avril 2019, l'Agence a proposé, pour le lancement des travaux avec les élus, la conduite d'ateliers présentant une approche croisée des principaux enjeux du territoire.

Cette approche a permis de problématiser l'ensemble des thématiques obligatoires incluses dans un SCoT. A partir des premiers éléments de diagnostic et d'état initial de l'environnement portés par 12 experts thématiques réunis dans l'équipe projet de l'Agence, la méthodologie de questionnement employée a permis d'entrer directement dans le vif du sujet, mettant en perspective les choix, arbitrages et équilibres qui devront être recherchés dans le projet politique du SCoT.

**La 1ère phase des travaux a été clôturée en décembre, par un séminaire de synthèse et la présentation de l'esquisse d'une trame de Projet d'Aménagement et de Développement Durables résultants des échanges.**

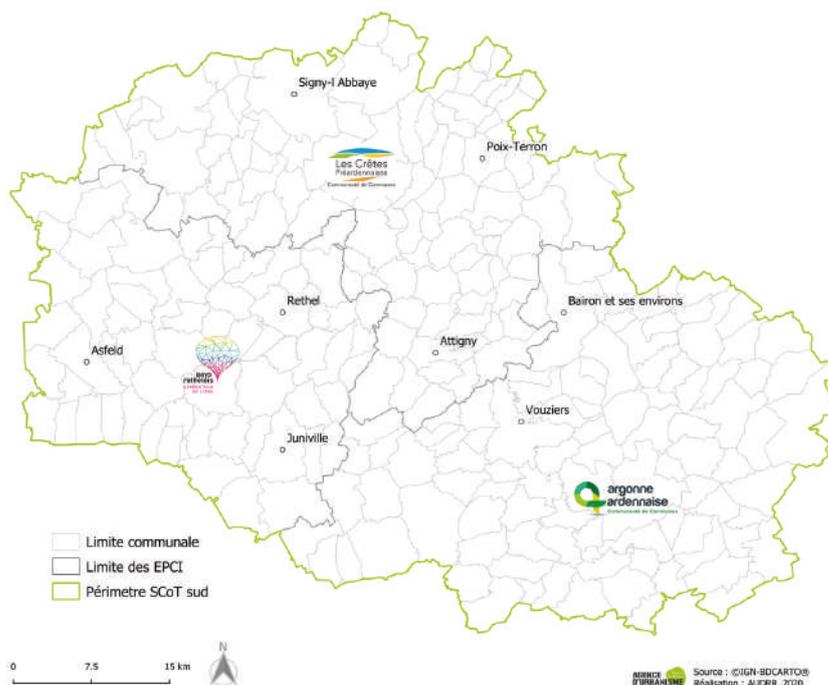
### 4 ateliers pour 4 grands défis

1 - Comment articuler la préservation de l'environnement et des paysages, supports avec la culture et le patrimoine du cadre de vie et du développement touristique, et les enjeux d'aménagement du territoire ?

2 - Comment répondre aux besoins fonciers nécessaires aux développements tout en diminuant le rythme de l'artificialisation des sols ?

3 - Comment répondre aux besoins des habitants (logement, emplois, déplacements, accès, etc..) sans déséquilibrer les mobilités et le territoire ?

4 - Comment dynamiser le développement économique, le structurer sur le territoire tout en limitant les concurrences territoriales inutiles ?



### La participation de l'Agence au travers son programme partenarial d'activités :

- Pilotage de la démarche technique
- Accompagnement dans le processus d'élaboration du SCoT
- Elaboration de l'ensemble des pièces techniques nécessaires à la réalisation du dossier



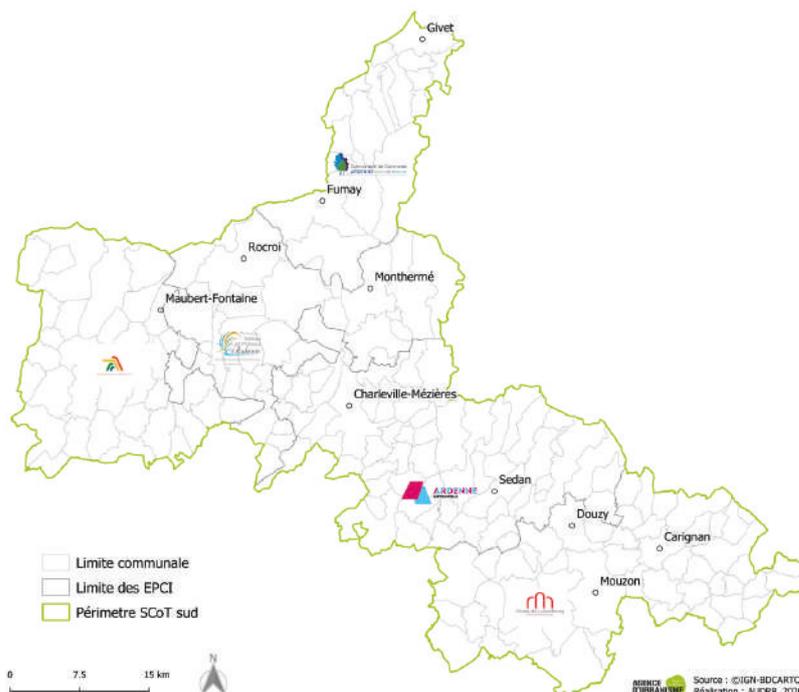
# LE SCOT NORD DES ARDENNES

## DÉFINIR LES OBJECTIFS DU SCOT

Le 25 mars 2019, l'arrêté préfectoral n°2019-183 officialisait la création du Syndicat Mixte du SCoT Nord Ardennes, dont le 1er conseil syndical se réunissait dans la foulée. Le Syndicat Mixte du SCoT Nord Ardennes a choisi d'adhérer à l'Agence et c'est au travers de son programme partenarial d'activités que celle-ci participe à l'élaboration du SCoT.

L'Agence porte la démarche technique, la réalisation des pièces du document et accompagnera le Syndicat Mixte tout au long de l'élaboration de son SCoT, prévue sur plusieurs années.

Le dernier semestre 2019 a permis le lancement de la démarche SCoT par une phase de préfiguration avec les élus des 5 EPCI. Cinq ateliers thématiques se sont ainsi tenus, entre novembre et décembre 2019.



**L'objectif de cette phase de préfiguration était de recueillir les attentes des élus du territoire vis-à-vis du SCoT, à partir :**

- Du contenu d'un SCoT : quel est l'angle d'attaque du SCoT sur le sujet traité ? Que peut-il éventuellement faire, ou que doit-il forcément faire ?
- D'éléments de cadrage et variables clefs issues d'une analyse : ce que les indicateurs nous révèlent sur la thématique traitée ?
- Des 1<sup>er</sup> échanges et débats : attentes, envies, craintes, ce qui fait consensus ou au contraire désaccord, les 1ers enjeux hiérarchisés, les points de vigilance à approfondir...

Ces éléments et ces échanges ont permis aux élus de s'approprier le contenu d'un SCoT, de découvrir les attentes des différents acteurs et composantes territoriales vis-à-vis de ce document. Ces travaux ont également permis de fonder les attendus politiques de l'élaboration du SCoT, débouchant sur la délibération de prescription début 2020.



03

## AXE 3 - ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE, DIFFUSER L'INNOVATION

**L'Agence d'urbanisme est un outil d'ingénierie territoriale qui intervient également dans les champs de la diffusion de l'innovation et participe aux projets territoriaux, dans toute leur diversité de contenus, d'approches et d'échelles.** A travers son programme partenarial d'activités, l'AUDRR s'inscrit pleinement dans cette mission posée par la loi ALUR.

En 2019, elle a accompagné les démarches liées aux paysages et au patrimoine (Site Patrimonial Remarquable de Reims, Bien UNESCO, plan paysage du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims) et a poursuivi ses coopérations et ses travaux autour de la prise en compte de l'environnement à l'échelon local, en apportant notamment son concours aux animations, réflexions et travaux menés par la Communauté Urbaine du Grand Reims autour des enjeux de la Coulée Verte d'agglomération.

Sur le plan de la recherche et de l'innovation, l'AUDRR a été sollicitée par ses membres pour notamment investir la question des effectifs scolaires et a mis en place une méthode exploratoire d'estimation de ces effectifs afin d'éclairer les collectivités dans les phénomènes à venir.

Quant aux enjeux liés aux paysages et au patrimoine, ces derniers font l'objet d'une attention particulière sur un territoire où le développement touristique, le cadre de vie et sa qualité sont au cœur de son attractivité. Egalement au centre de l'inscription au Patrimoine mondial de l'Humanité des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, le paysage est un champ d'analyse et d'intervention important. L'Agence d'urbanisme participe également à la démarche de plan paysage de la Communauté Urbaine du Grand Reims, en articulation avec le plan paysage du Parc Naturel de la Montagne de Reims, dossier qu'elle anime aux côtés du PNRMR.

L'AUDRR a aussi accompagné les réflexions autour de la traduction du plan de gestion du Bien Coteaux, Maisons et Caves de Champagne dans les documents d'urbanisme. Elle a enfin apporté son appui technique et méthodologique à l'analyse de différents projets éoliens ou de production de biogaz susceptibles d'impacter paysagèrement le Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

# PAYSAGE ET PATRIMOINE

## SIGNALÉTIQUE PATRIMONIALE

La collaboration de l'Agence d'urbanisme de Reims avec la Direction de la Culture de Reims et l'OTGR se base sur le partage de nos données, notamment les textes relatifs à l'histoire, au contexte de construction, aux qualités urbaines et architecturales de l'édifice décrit ainsi qu'à toutes les illustrations s'y rapportant. Ces informations avaient été capitalisées par l'Agence d'urbanisme via notamment ses Balades Urbaines et sa collaboration au SPR de Reims.

Les édifices concernés ponctuent l'un des 4 nouveaux parcours thématiques touristiques. Ils sont identifiés par les totems de signalétique d'interprétation, installés par le Grand Reims depuis 2019.



## ARTICULATION DES DÉMARCHES PAYSAGÈRES

En 2018 le PNRMR a souhaité se doter d'un nouvel outil de projet, le Plan de Paysage (PP), capable de porter une réflexion et des actions complémentaires à celles déjà menées par le Parc et les autres acteurs du territoire.

**Le PNRMR travaille depuis le début de l'étude en partenariat avec l'Agence d'urbanisme de la Région de Reims. C'est un projet initié et suivi de façon conjointe par ces deux structures.**

**Le but de ce travail est de regarder et d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local.** Il permet de se doter d'un outil de projet fédérant une pluralité d'acteurs sur des ambitions communes, à l'échelle de la Montagne de Reims et au-delà. L'un des rôles de l'Agence d'urbanisme, au travers sa connaissance du territoire et des acteurs en dehors du périmètre du Parc est de fédérer les différents acteurs, les projets et au final les territoires.

L'élaboration du Plan de paysage se déroule sur deux ans suivant le calendrier suivant :

- **Phase 1 / Année 2019 :**  
Comprendre et connaître le territoire et ses acteurs, activer une dynamique de projet partagé,
- **Phase 2 / De janvier à juin 2020 :**  
Travailler ensemble pour définir les enjeux stratégiques du Plan de Paysage,
- **Phase 3 / De juillet à décembre 2020 :**  
Traduire les enjeux (fiches projet) pour mettre en œuvre une aspiration collective.



## ANIMATION COULÉE VERTE

La Coulée verte, initialement du ressort territorial de l'ex Reims-Métropole, a fait l'objet d'une réflexion prospective étendue au périmètre du Grand Reims et à ses cours d'eau (Vesle, Canal, Suipe et Ardre).

**L'Agence d'urbanisme a accompagné en 2019 les réflexions autour de cette trame bleue et participé à l'animation d'un atelier d'élus sur ce sujet.** Il s'agissait d'établir certains prérequis à la réflexion et de déterminer les fonctionnalités potentielles ou souhaitables de ces espaces, aujourd'hui supports de vie multiples, d'apporter des exemples concrets issus d'autres territoires sur la manière d'habiter et de vivre ces trames bleues - et de conclure sur une approche des enjeux de ces espaces sur le Grand Reims.



## DÉPLACEMENTS AU SEIN ET ENTRE LES MILIEUX RURAUX ET URBAINS

A la suite de la parution d'une note d'Agence en septembre 2018 « **Faciliter les trajets entre territoires ruraux et urbains** », l'Agence d'urbanisme a prolongé ces travaux par une réflexion autour des solutions existantes pour répondre au **lien urbain-rural** et faciliter les déplacements liés aux besoins courants et usuels.

Elle a organisé **une plate-forme d'échange** où ont été présentées des solutions alternatives à la mobilité automobile :

- **Clem'**, le spécialiste de **l'autopartage** de véhicules électriques et de la **recharge intelligente**, déployée sur le territoire d'Ardenne Métropole,
- **Lane**, une solution de **covoiturage connecté** sur la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.

La publication d'une note n°28 intitulée « **l'Innovation au services des mobilités** », résumant et mettant en perspective les solutions présentées lors de cette plate-forme, est venue clôturer ce cycle de travaux en décembre 2019.



### retour

Plateforme d'échange

JUN 2019



Mobilité

### L'INNOVATION AU SERVICE DES MOBILITÉS

Les outils pour faciliter les déplacements sont nombreux, notamment entre milieux urbains et ruraux. Sur nos territoires comme ailleurs, une coordination entre acteurs publics et privés peut conduire à l'élaboration de plan de déplacements ou à la mise en œuvre de services de covoiturage par exemple. La réglementation permet également le déploiement d'une offre de transport individuelle privée (LOTI, VTC...).

Abordés lors de la plateforme d'échanges ayant pour thème « Les pistes innovantes pour faciliter les déplacements entre communes rurales et urbaines », deux exemples mis en œuvre par des collectivités ont été présentés aux acteurs de nos territoires : Clem', l'autopartage électrique ou un système de déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques et Lane, le covoiturage connecté.

*Une 1ère étude - « Faciliter les trajets entre territoires urbains et ruraux » - avait montré en 2018 l'hétérogénéité des besoins en déplacements et les solutions pour y répondre en termes de services. En 2019, cette plateforme d'échange inter-acteurs a permis d'exposer deux des solutions opérationnelles soulevées par ces premiers travaux. Il s'agit ici de condenser les propos de Monsieur DUPUY, Vice-Président d'Ardenne métropole en charge des mobilités et de Monsieur CROTIER, Vice-Président à la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère en charge du Développement Durable, de l'Agriculture et de la Transition énergétique accompagné de Monsieur CONDÉ PIQUER, Responsable du développement chez ECOV.*

# PRÉVOIR LES BESOINS À VENIR EN ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

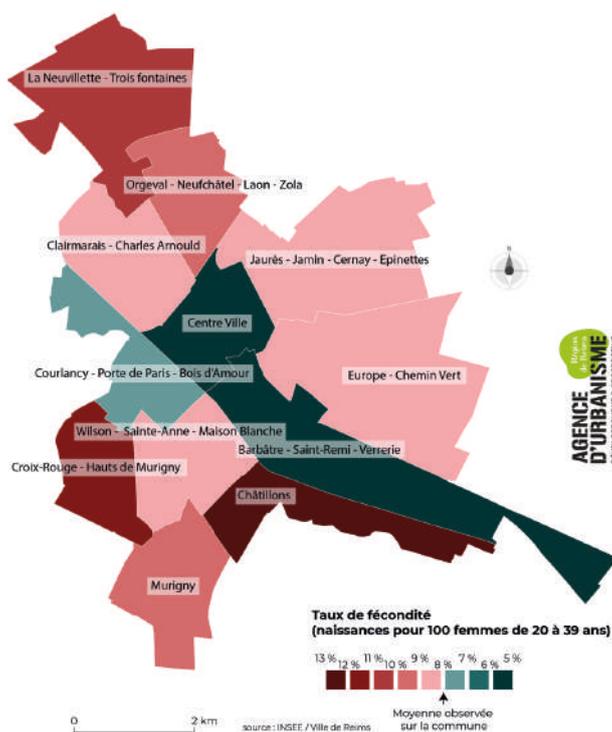


## ÉTUDE DE CAS SUR LA VILLE DE REIMS

Assurer la gestion des équipements scolaires à l'échelle d'une grande unité urbaine comme la ville de Reims est complexe. La fluctuation des effectifs de naissances, les importants mouvements de population (à l'intérieur du territoire communal et avec l'extérieur) et l'impact des grands projets d'aménagement, sont autant de dimensions qui déterminent très sensiblement l'évolution des populations scolaires. Pour maîtriser de manière optimale cette situation, **les services de la ville ont sollicité l'Agence d'urbanisme, qui a établi des prévisions pour les cinq prochaines années scolaires aux niveaux maternelle et élémentaire.**

Ce travail a ainsi permis de rendre compte de l'ensemble des dynamiques à l'œuvre qui, par un jeu de combinaisons, déterminent l'évolution des populations scolaires locales. Il propose une analyse de la fécondité récente dans les quartiers rémois, pour en dégager le caractère relativement hétérogène et instable. Il démontre la difficulté à établir une relation robuste et précise entre les effectifs de naissances et les élèves qui entrent à la maternelle. Il détaille également les particularités des différents quartiers de la ville, où certaines fluctuations des parcours scolaires rendent plus incertaines quelques prévisions. **Enfin, cette étude a entrepris d'établir les liens qui peuvent éventuellement se dégager entre les grands projets d'aménagement et leurs conséquences sur les besoins en offre scolaire.**

Outre la publication de cette note n° 32, l'Agence d'urbanisme a donc pu fournir aux services de la ville de Reims des prévisions détaillées, année après année, par niveau et par groupe scolaire. Le niveau de tension auquel seront potentiellement soumis les différents secteurs géographiques de la ville a été identifié.



# COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE



## TRADUCTION DU PLAN DE GESTION UNESCO

En 2015, les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ont été inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Lors de cette inscription, la Mission (anciennement nommée "Association des Paysages de Champagne") a réalisé un Plan de Gestion du Bien.

L'objectif est aujourd'hui de traduire ce Plan de Gestion dans les documents d'urbanisme, d'adapter ces éléments et de sensibiliser les acteurs, d'accompagner les collectivités et les élus souhaitant faire évoluer leurs documents d'urbanisme (SCoT, PLU...). Élaboré par l'Agence, ce document est destiné aux élus qui se lancent dans l'élaboration de documents d'urbanisme, mais aussi aux équipes techniques et aux acteurs du territoire qui travaillent sur ces documents afin que la problématique de la préservation des paysages reconnue par l'UNESCO soit prise en compte.

### Comment construire ce guide d'accompagnement des acteurs du territoire ?

#### 1. Objectifs du document

- Transcrire dans les documents d'urbanisme les éléments qui font sens dans la VUE (Valeur Universelle Exceptionnelle).
- Apporter des outils susceptibles d'aider les collectivités portant des documents d'urbanisme.
- Partager une méthode de prise en compte des enjeux de cette inscription.
- Prolonger la démarche d'amélioration de la prise en compte du patrimoine des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne à l'aide d'outils de planification urbaine.

Ce document prendra la forme d'un livret d'environ 60 pages, illustré par des photos, cartes, croquis à destination des élus et des techniciens.

#### 2. Contexte : périmètre de l'inscription

Pour le site des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, le périmètre d'inscription est unique dans sa délimitation.

En effet, cette inscription a la particularité d'avoir une zone centrale et une zone d'engagement de 320 communes. Le périmètre d'action et d'étude est donc très étendu, allant de l'Aisne à l'Aube.

Toute la zone d'engagement est concernée par cette étude.



04

# AXE 4 - DÉVELOPPER LES ÉCHANGES, LES PARTENARIATS, DIFFUSER L'INFORMATION

**L'Agence d'urbanisme est un centre de ressources au service de ses membres, et plus largement des territoires. Pour cela, elle traite, manipule, structure et analyse des données, en veillant à la neutralité de leur analyse.**

Cette mission permanente, partie intégrante de son socle pérenne d'activités, nécessite d'être en capacité d'accéder à l'information, de traiter les données afin de pouvoir en tirer la quintessence.

Dans un souci d'optimisation des ressources publiques et parce que ses moyens seuls, mêmes étayés par le réseau FNAU n'y suffiraient pas, l'Agence d'urbanisme s'appuie pour cette tâche sur les expertises et les compétences présentes et disponibles au sein des organismes détenteurs de ces données via la mise en place de partenariats.

Le montage et la mise en œuvre de ces partenariats, leurs véritables négociations parfois, est une tâche permanente et essentielle.

**On citera tout particulièrement en 2019 le déploiement et la montée en puissance de la charte de partenariat triennale avec l'URCA, au travers notamment l'atelier Smart U green, les travaux en partenariat avec le réseau FNAU, les prises de contacts avec les deux**

PNR (Montagne de Reims et Ardennes) pour mutualiser les données, avec les énergéticiens et les organismes en charge des réseaux comme la SNCF ou encore GRTGaz.

**L'ouverture d'une antenne carolo-macérienne de l'Agence a également été l'occasion en 2019 d'une montée en puissance, encore loin d'être achevée, de la constitution de ses bases de données sur le territoire des Ardennes, en lien avec les différents travaux qu'elle y mène.**

La vocation de centre de ressources ne se limite pas aux seules données. L'Agence d'urbanisme a à cœur de constituer pour ses membres un lieu d'échange, de formation, d'acculturation permanent, et d'apporter son concours technique à leurs propres démarches. C'est le sens notamment des plateformes d'échanges techniques qu'elle déploie depuis 2017, avec tout particulièrement une plateforme dédiée aux nouvelles mobilités, ou encore de sa participation à différents réseaux professionnels, FNAU, fédération des SCOT, CNFPT, réseau des DDT, Réseau 7EST des agences, réseau UNESCO, etc...

# PLATEFORMES D'ÉCHANGES



## ANIMATION ET PARTICIPATION

**Depuis 2017, l'Agence d'urbanisme sert de lieu d'échanges, de débat et se donne pour objectif de faciliter les rencontres entre les acteurs des territoires et d'enrichir la connaissance.**

Tournées initialement vers un public technique, ces plateformes évoluent pour intégrer les élus dans le tour de table. Elles ont pour finalité :

- de mettre en débat les contenus, les résultats de travaux et les méthodes relatifs au fonctionnement du territoire d'intervention de l'Agence ,
- de promouvoir la diffusion de la connaissance à partir de travaux existants afin de compléter l'expertise sur les phénomènes qui affectent le territoire et de l'enrichir par la confrontation des approches et des pratiques professionnelles
- de partager les informations, les nouveautés, les innovations afin de permettre une compréhension commune des phénomènes à l'œuvre, les évolutions du cadre réglementaire, etc...

En 2019, plusieurs thèmes ont été abordés.

**Autour du thème de la mobilité et des solutions innovantes pour faciliter les déplacements en milieu rural, urbain, ou entre eux**, la plateforme d'échange inter-acteurs de juin a permis d'exposer deux solutions opérationnelles: Clem', le spécialiste de l'autopartage de véhicules électriques et de la recharge intelligente porté par Ardenne Métropole, et Lane le covoiturage connecté, initiative de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère. Riches d'enseignements, ces exemples ont permis de fournir des pistes de réflexions pour d'autres territoires en toute transparence sur le fonctionnement actuel, les difficultés rencontrées ou encore les financements à mobiliser.

**Autre sujet phare en 2019 : l'économie collaborative.**

La plateforme a tenté de répondre à de multiples questionnements comme « qu'est-ce que réellement l'économie collaborative ? sous quelles formes la trouve-t-on ? comment se développe-t-elle ? et quels liens avec l'économie traditionnelle ? ou encore quelles en sont les limites aujourd'hui ? ». Deux interventions ont éclairé le débat: Madame Dominique ROUX, Professeure à l'Université de Reims Champagne Ardenne, Directrice du Laboratoire REGARDS, et Monsieur Pierre DALBERTO, Délégué territorial à l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville), pour le projet KAPS (Kolocation à projets solidaires).

Enfin, la question **du paysage et de la qualité des entrées de villes et villages** a permis d'éclairer les élus présents sur les multiples façons d'aménager ces espaces (réutilisation de matériaux, entretien économe en main d'œuvre et coût...). La paysagiste Claire DENIS a ainsi présenté l'exemple de l'entrée de ville de Witryles-Reims pour laquelle elle a conçu mais également accompagné et formé le personnel de mairie concerné.

## PARTENARIAT IATEUR / AGENCE D'URBANISME

### Participation au workshop Smart-U-Green

Dans le cadre de son partenariat avec l'URCA, l'Agence d'urbanisme de Reims a participé à un workshop de 3 jours sur le programme de recherche européen Smart-U-Green et sa déclinaison locale avec le projet de reconversion de la base aérienne 112.

Réunissant des acteurs des collectivités locales, de l'économie sociale et solidaire, des techniciens du Grand Reims, de l'Agence d'urbanisme de Reims et un paysagiste du territoire du Grand Reims, cet atelier a permis de réfléchir à l'analyse de la qualité et aux politiques locales du paysage, aux formes de gouvernance et aux méthodes de concertation.

L'atelier a permis de construire des propositions de gouvernance participative auprès des mouvements émergents, de collectifs d'habitants, et d'associations intégrables aux politiques actuelles d'aménagement.



## TRAVAUX FNAU COMMERCE ET EMPLOI

Dans le cadre du Club Urbanisme commercial de la FNAU, l'Agence de Reims collabore avec 11 autres agences à la réalisation d'une étude sur le commerce, structurée en 3 volets :

- Volet 1 : le commerce est-il encore créateur d'emplois ?
- Volet 2 : quel profil des territoires en matière de développement commercial ?
- Volet 3 : la géographie de l'emploi à l'échelle des territoires ?

**Souvent argument majeur dans les projets commerciaux, la réalité de l'emploi commercial est très mal connue. Ce travail donne de la visibilité sur ce sujet et une connaissance fine de sa spatialisation.**

Le volet 1, publié en mai 2019, montre que le commerce avec 82% d'emplois salariés est le 2<sup>ème</sup> secteur d'activités économiques.

Amorcé au 1<sup>er</sup> semestre 2019, le volet 2 a défini des 4 profils de territoire :

1. Ceux caractérisés par la diversité de l'emploi commercial,
2. ceux à l'emploi commercial dominé par les grandes surfaces alimentaires,
3. ceux à l'emploi commercial de proximité,
4. ceux dominés par l'emploi commercial touristique.

Les volets 2 et 3 seront publiés respectivement en 2020 et 2021.

N° 45 MAI 2019  
**LES DOSSIERS FNAU**

L'emploi dans le commerce en France :  
de la vision nationale aux réalités territoriales

**LE COMMERCE EST-IL ENCORE  
CRÉATEUR D'EMPLOIS ?**

F  
N  
A  
U  
FÉDÉRATION  
NATIONALE  
DES AGENCES  
D'URBANISME



## AXE 5 - FAIRE ÉVOLUER L'AGENCE ET SES MISSIONS

**Pour répondre aux attentes de ses membres, être une force de proposition et un outil performant, l'Agence d'Urbanisme doit s'inscrire dans un processus d'amélioration continue.** Cela lui permet de rester en prise avec les techniques et les réflexions les plus récentes, les problématiques et les enjeux au fur et à mesure de leur émergences, et parfois même en les anticipant.

Ce cinquième axe de travail recouvre en particulier les préoccupations méthodologiques, notamment autour des documents cadres, mais aussi de l'observation et de son réseau.

En 2019, l'Agence a poursuivi ses travaux et ses réflexions autour de l'élaboration du zonage d'un PLUi XXL en milieu rural. Cela nécessite une adaptation des méthodes développées à l'échelle d'une commune unique. Elle a également capitalisé les progrès méthodologiques réalisés à l'occasion de ses différents travaux, lesquels sont autant d'occasions d'améliorer les processus (prospective en matière d'effectifs scolaires, méthode d'évaluation des capacités d'accès des ménages au marché immobilier, pour n'en citer que quelques uns).

**Ce processus d'amélioration continue des méthodes, couplé à la recherche et à l'innovation technique, à l'enrichissement du réseau local des partenaires ou national permet à l'Agence de rester pour ses membres un outil performant d'analyse territoriale, d'aide à la décision, d'élaboration de projets, tout à la fois souple et adapté à leurs problématiques.**

A ces champs techniques s'ajoutent une série de travaux et de réflexions sur l'amélioration de la communication de l'Agence, car produire de l'analyse et de la connaissance n'aurait pas d'intérêt si celles-ci n'étaient pas diffusées. L'Agence a donc renforcé en 2019 ses moyens et ses méthodes, avec le recrutement d'une ressource dédiée à cette thématique, en charge notamment de structurer les diffusions, d'assurer la veille documentaire et la présence de l'Agence sur les différents réseaux numériques pour mieux faire connaître et partager ses travaux.

L'Agence d'urbanisme a également poursuivi en 2019 sa collaboration avec le réseau régional 7EST, qui permet de mutualiser certains travaux à l'échelle d'intérêt de la Région Grand Est ou de la DREAL, la recherche de nouveaux partenariats de travail (avec Action Logement en particulier) ou de données, avec la constitution d'une liste régionale des partenariats déjà engagés par les différentes agences pour permettre d'accélérer les processus de discussion avec les différents organismes fournisseurs de données.

# AMÉLIORER LES MÉTHODES DE L'AGENCE

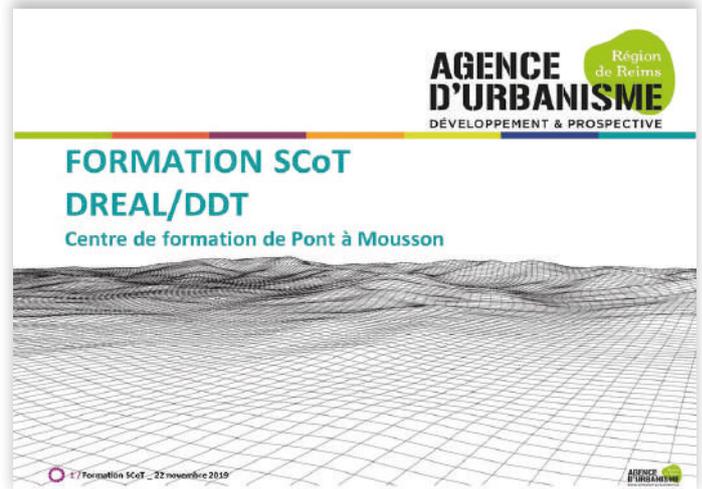
## MISE EN RÉSEAUX

L'Agence d'urbanisme est un outil partenarial dont l'une des missions décrites par le législateur à l'article L132-6 du code de l'urbanisme est de contribuer à diffuser l'innovation, les outils et les démarches de développement territorial.

A ce titre elle participe régulièrement à des actions de formation auprès de ses partenaires, des élus, des étudiants.

**En 2019, cette mission s'est notamment concrétisée par la participation à la formation des agents de l'Etat, DDT et DREAL sur les méthodes d'élaboration de SCoT.**

L'Agence participe également à la formation des étudiants de l'IATEUR.



## TRAVAUX EXPLORATOIRES 7EST CALCULS DES BESOINS EN LOGEMENTS

Avec pour ambition le développement du réseau des agences du Grand Est sur la thématique habitat, l'AUDRR a organisé une 1<sup>ère</sup> rencontre, **Habitat 7EST**, le 8 octobre 2019, dans ses propres locaux.

L'objectif à moyen terme est de partager l'information, les bonnes pratiques, les différents projets d'intérêts communs et, par la mise en commun de ses travaux, de faire bénéficier aux uns et aux autres de l'expérience acquise et des méthodes développées localement.

À plus long terme, le réseau 7EST habitat permettra de mutualiser les travaux et les analyses dans le cadre du Programme Partenarial d'Activités de chacun.

Cette journée de travail a permis d'avancer collectivement sur de nombreux sujets partagés, parmi lesquels les méthodes et pratiques en matière de calcul de besoins en logements dans les documents de planification territoriale, le rôle des agences dans les Conférences Intercommunales du Logement, l'étude régionale sur les liens entre logement et emploi, ou encore le montage de l'Observatoire Territorial du Logement Étudiant.

Enfin, un certain nombre d'intérêts partagés ont émergé, sur lesquels les 7 agences du Grand Est souhaitent mutualiser leurs pratiques à l'avenir, que ce soit en matière de prévisions scolaires, d'observatoire de la santé ou encore de logement étudiant.

# DÉVELOPPER LA COMMUNICATION DES TRAVAUX DE L'AGENCE

## DÉVELOPPER LES SUPPORTS TECHNIQUES DE COMMUNICATION

Dans la perspective de rendre accessibles ses missions et travaux, l'Agence a développé depuis 2019 une stratégie de communication afin de valoriser son appui aux politiques publiques par ses compétences d'ingénierie.

En pratique cette volonté s'organise dans 2 domaines :

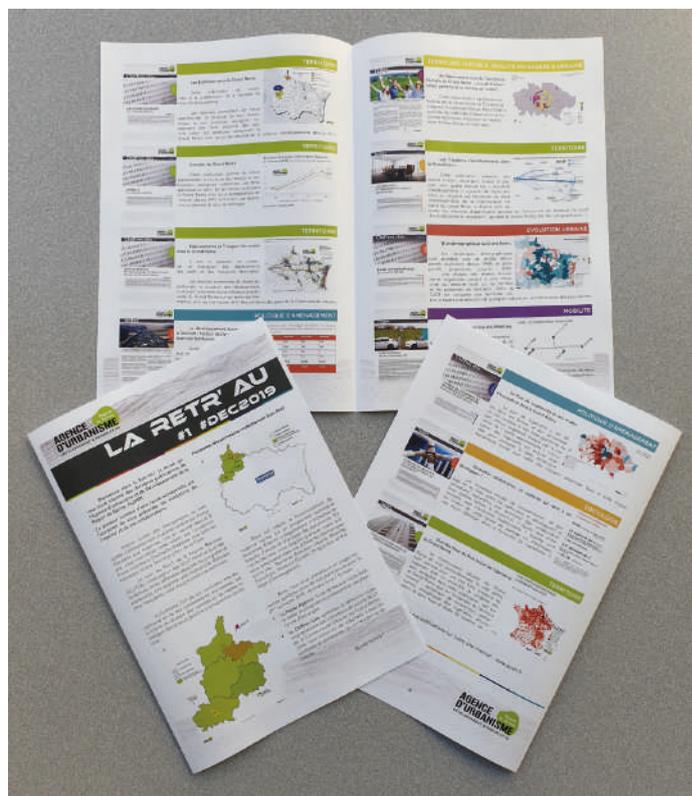
- **Le format presse** pour la publication des notes Agence et chiffres clés.

En 2019, l'Agence a exprimé son souhait de mettre en place une revue semestrielle. Celle-ci s'intitule **La Retr'AU** et présente en 4 pages les 12 dernières notes par quelques lignes chacune, ainsi qu'une carte ou un schéma représentatif des analyses spécifiques d'une agence d'urbanisme. Elle est consultable dans les « Actualités » du site internet.

- **Le format numérique** pour la diffusion de ces publications via plusieurs médias.

1. **Le site web** a été retravaillé sur un modèle permettant son téléchargement quel que soit le support (poste fixe, tablette, mobile). Les travaux y sont référencés sous les thématiques *Territoire, Évolution Urbaine, Sociologie, Mobilité, Qualité Paysagère et Urbaine, Politique d'aménagement*. Tous les événements propres à l'Agence ainsi que ses collaborations sont renseignés sous l'onglet Actualités.

2. **Les réseaux sociaux** : l'Agence est présente sur **LinkedIn** et **Twitter** et relaie des événements et publications portant un intérêt urbanistique pour les territoires qu'elle sert. Cette veille appuie une double fonctionnalité, à savoir la transmission aux équipes d'éléments dans leurs recherches et aussi la communication d'articles pertinents aux followers. En un an, le nombre d'abonnés sur les réseaux a doublé.

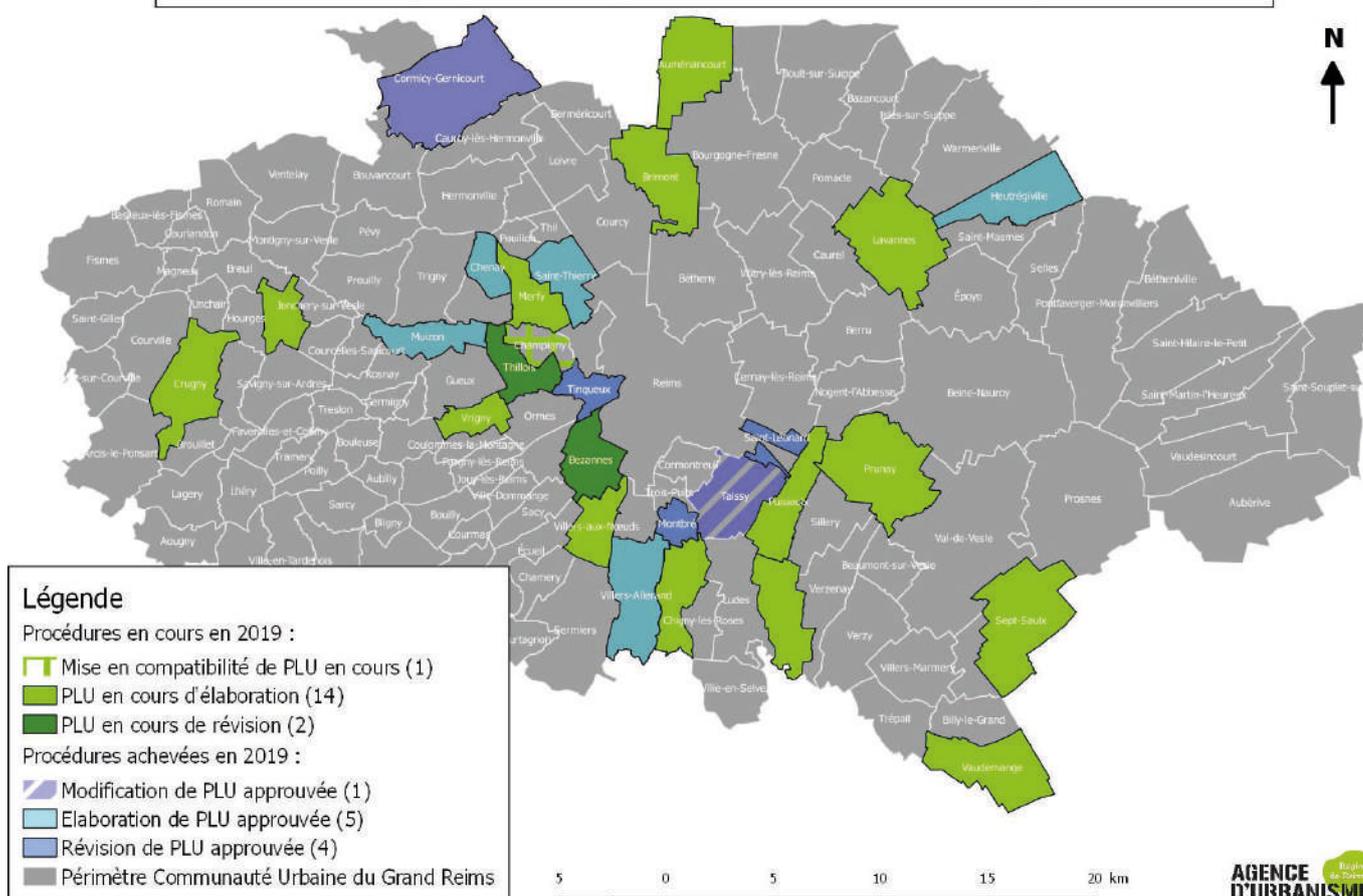


06

# RÉALISATION DES PLU COMMUNAUX

(HORS PROGRAMME PARTENARIAL)

Les procédures (en cours et approuvées) d'élaboration ou d'évolution de Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) menées à l'agence d'urbanisme en 2019 - état en janvier 2020



## CONTRATS SPÉCIFIQUES

L'Agence d'urbanisme a poursuivi ses missions d'élaboration et de révision de Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), représentant près de 27 procédures en cours en 2019. Dix de ces procédures ont été approuvées sur cette période (cf. cartographie ci-dessus), dont notamment les PLU des communes de Saint-Thierry, de Muizon... ainsi que les Révisions de PLU de Saint-Léonard, de Tinquieux...

Parmi les 17 procédures d'élaboration ou de révision en cours en 2019, treize ont été amenées jusqu'à leur phase d'arrêt de projet et devraient pouvoir être soumises à l'approbation de la communauté urbaine courant 2020.

Sept d'entre elles seront d'ailleurs soumises à l'approbation de la communauté urbaine lors du Conseil Communautaire prévu le 13 février 2020.

# ÉVOLUTIONS DE L'AGENCE

A Reims, les locaux historiques de l'Agence ont entamé leur mue. Ils ont en effet fait l'objet d'un important chantier de rénovation, avec une reprise complète des murs et des revêtements de sol dans tous les bureaux.

L'aile sud a également été climatisée, offrant désormais un confort thermique d'usage des locaux incomparable.

C'est donc doté d'un outil de travail transformé et rénové que l'Agence a achevé l'année, mettant en place progressivement les méthodes et les conditions de fonctionnement rendues nécessaires par cette double implantation géographique, selon le principe de « deux sites, une Agence ».



# NOS PARTENAIRES





**AGENCE D'URBANISME**  
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE  
DE LA RÉGION DE REIMS

Place des droits de l'Homme  
51084 Reims Cedex

6, Place de la Gare  
08000 Charleville-Mézières

TÉL : 03 26 77 42 80  
Site : [www.audrr.fr](http://www.audrr.fr)

**AGENCE  
D'URBANISME**  
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE

Région  
de Reims